



# Assemblée générale

Soixantième session

**56<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 29 novembre 2005, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Eliasson ..... (Suède)

*La séance est ouverte à 10 h 15.*

## Point 75 de l'ordre du jour (*suite*)

### Les océans et le droit de la mer

#### a) Les océans et le droit de la mer

**Rapports du Secrétaire général** (A/60/63, Add.1 et 2 et A/60/91)

**Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa sixième réunion** (A/60/99)

**Projet de résolution** (A/60/L.22)

#### b) La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants, et d'instruments connexes

**Rapport du Secrétaire général** (A/60/189)

**Projet de résolution** (A/60/L.23)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je regrette la confusion que nous avons connue hier soir, en raison

de problèmes techniques. Il restait un orateur, qui a dû être interrompu à cause de ces problèmes.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la République bolivarienne du Venezuela, qui souhaite expliquer son vote avant le vote.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M<sup>me</sup> Núñez de Odremán** (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Notre délégation va présenter son explication de vote sur les deux projets de résolution qui ont été examinés au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer », sous les cotes respectives A/60/L.22 et A/60/L.23, pour lesquels nous sollicitons un temps d'explication raisonnable.

Concernant la teneur du projet de résolution A/60/L.22, notre délégation voudrait encore une fois souligner la détermination de la République bolivarienne du Venezuela de coopérer à la protection des océans et des mers, compte tenu, en particulier, de leur importance pour le développement durable. Toutefois, notre pays n'est pas partie à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, et les normes de cette Convention ne s'appliquent pas à mon pays au titre du droit coutumier international – à l'exception des lois que la République bolivarienne du Venezuela aurait explicitement reconnues, ou pourrait reconnaître à l'avenir, en les incorporant dans sa législation nationale. Il convient d'ajouter à ce qui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



précède que les raisons qui ont empêché le Venezuela d'être partie à la Convention restent valides. C'est pourquoi notre délégation, réaffirmant sa position historique vis-à-vis de la Convention sur le droit de la mer, s'abstiendra de participer au vote qui aura lieu tout à l'heure.

Notre délégation voudrait en outre réitérer, au sujet du paragraphe 4 du préambule du projet de résolution, que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer n'a aucun caractère universel ou unitaire, y compris dans sa participation. Elle n'est pas universelle puisqu'elle n'a pas obtenu l'adhésion de tous les États et, par suite, elle n'est pas applicable aux États qui ne sont pas parties contractantes, situation que reconnaît d'ailleurs le projet de résolution dans sa première partie relative à l'« Application de la Convention et des accords et instruments y relatifs, en demandant aux États qui ne l'ont pas encore fait de devenir parties à la Convention. Deuxièmement, elle n'a pas de caractère unitaire car il ne s'agit pas d'un document global qui tienne compte de toutes les activités relatives aux océans, aux mers et aux affaires connexes.

Notre délégation voudrait citer le rapport du Secrétaire général (A/60/63/Add.1), qui figure dans le document relatif à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à l'utilisation durable de la diversité des ressources biologiques marines au-delà des zones de juridiction nationale, élaboré conformément au paragraphe 74 de la résolution 59/24.

Nous ne considérons pas l'assertion faite au paragraphe 177, à savoir que la Convention sur le droit de la mer définit le cadre juridique de toutes les activités menées dans les océans, particulièrement en ce qui concerne la protection et la préservation du milieu marin et de ses ressources biologiques au-delà de la zone de juridiction nationale. La Convention sur le droit de la mer n'a pas de régime réglementaire sur cette question. Le rapport omet de mentionner les nombreux accords régionaux et mondiaux qui réglementent de façon sectorielle la protection et la préservation du milieu marin et de ses ressources biologiques et surtout, la validité de la Convention sur la diversité biologique, instrument-cadre de réglementation de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique sous tous ses aspects.

S'agissant du projet de résolution A/60/L.23 présenté au titre du point de l'ordre du jour intitulé

« La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrateurs et d'instruments connexes », notre délégation voudrait souligner que l'un des domaines prioritaires pour la République bolivarienne du Venezuela est la réglementation du secteur de la pêche et de l'aquaculture, pour lequel nous avons mis au point un large éventail de normes juridiques et techniques, contenues en particulier dans la loi sur la pêche et l'aquaculture. Cela nous permet de disposer de programmes de conservation, de protection et de gestion des ressources hydrobiologiques afin d'en promouvoir l'exploitation responsable et durable, compte tenu, notamment, des aspects biologiques, économiques, de sécurité alimentaire, sociaux, culturels, écologiques et commerciaux pertinents.

Cette réglementation porte également sur la situation des navires qui arborent le pavillon national. À cet égard, un mécanisme de contrôle et d'inspection a été créé pour les opérations de navires de pêche battant pavillon national en haute mer, au moyen d'un système de rapports à l'organe chargé de la gestion des pêches et de l'application de la loi susmentionnée. Ces rapports nous permettent de connaître avec exactitude les zones géographiques où les opérations de pêche s'effectuent et de savoir si les normes de gestion des ressources établies par ladite loi sont respectées.

Les mesures visant à lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée sont appliquées par le Venezuela, qui soumet périodiquement des rapports aux commissions régionales de gestion des pêches sur les navires arborant le pavillon national qui pêchent légalement dans les eaux internationales ou dans les zones se situant au-delà de la juridiction nationale d'autres pays.

Par ailleurs, nous rappelons que ladite loi sur les pêches prévoit l'installation de matériels ou de dispositifs de positionnement satellite dans les navires de pêche de plus de 30 tonnes brut, ainsi que l'utilisation d'observateurs à bord, dûment autorisée, dans le but de compiler les informations nécessaires aux autorités. Elle réglemente la capacité de pêche et le chalutage de fond, au moyen d'un régime de sanctions

en cas de non-respect des règlements de conservation et de gestion.

Nous tenons en outre à signaler que la participation des citoyens à l'activité de pêche couverte par les instruments juridiques internationaux en la matière est un principe qui est reflété dans notre loi sur la pêche et l'aquaculture. L'Institut national de la pêche et de l'aquaculture encourage la consultation et la participation effective des pêcheurs et des aquaculteurs à titre individuel ou à travers des coopératives ou d'autres organisations, les armateurs, les industries alimentaires, les syndicats de travailleurs de la pêche, l'industrie, les chercheurs, les organisations financières, éducatives et les autres domaines compétents dans l'élaboration des plans de développement de la pêche et de l'aquaculture et les activités connexes.

La République bolivarienne du Venezuela applique également, au niveau international, le Code de conduite pour une pêche responsable et le chapitre 18 d'Action 21, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Elle a activement participé aux travaux d'organisations régionales de gestion des pêches telles que le Comité des pêches de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses organes subsidiaires, la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest, l'Organisation latino-américaine de développement de la pêche, la Commission des pêches intérieures pour l'Amérique latine, la Convention internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique et la Commission interaméricaine du thon tropical.

Le Venezuela est partie à des accords tels que la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes et son protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées, aux négociations sur lesquelles le Venezuela a participé dès le tout début. Le Venezuela est également partie à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction et à la Convention sur la diversité biologique, que nous considérons le cadre juridique approprié pour réglementer la conservation et l'utilisation de la diversité biologique sous tous ses aspects. Le Venezuela a également signé des accords de pêche bilatéraux, notamment avec Trinité-et-Tobago et la République du Suriname.

La République bolivarienne de Venezuela n'est toutefois partie ni à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ni à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer relative à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs, et aux instruments connexes. Elle n'est pas non plus liée par les normes dudit Accord en application du droit international coutumier, sauf celles que la République bolivarienne du Venezuela a expressément reconnues ou qu'elle reconnaîtra à l'avenir en les incorporant à sa législation interne. Les raisons qui l'empêchent de le ratifier persistent. Pour cette raison, ma délégation n'est pas en mesure d'appuyer le projet de résolution A/60/L.23 sur la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons.

Ma délégation ne fera pas obstacle au consensus autour de ce projet de résolution qui nous a été soumis. Nonobstant, elle confirme sa position historique au sujet de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et son accord connexe, ce qui nous amène en l'occurrence, en raison de certains aspects du projet de résolution, à émettre des réserves explicites à son sujet.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre de l'explication de vote avant le vote. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur les projets de résolution A/60/L.22 et A/60/L.23.

Nous commençons par le projet de résolution A/60/L.22, intitulé « Les océans et le droit de la mer ». Les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Belgique, Croatie, Fidji, Honduras, Sainte-Lucie, Samoa, Suède et Uruguay.

Un vote enregistré a été demandé.

*Il est procédé au vote enregistré.*

*Votent pour :*

Afghanistan, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Costa Rica, Côte

d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, Émirats arabes unis, Érythrée, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen.

*Votent contre :*  
Turquie.

*S'abstiennent :*  
Colombie, Équateur, Jamahiriya arabe libyenne, Venezuela.

*Le projet de résolution A/60/L.22 est adopté par 141 voix contre 1, avec 4 abstentions (résolution 60/30).*

*[Les délégations des Fidji, du Ghana, de Haïti, du Népal et de Vanuatu ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous passons au projet de résolution A/60/L.23, intitulé « La viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du

10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrateurs, et d'instruments connexes ».

Les pays suivants se sont ajoutés à la liste des coauteurs : Belgique, Fidji, Sainte-Lucie, Samoa, Suède et Uruguay.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/60/L.23 ?

Le projet de résolution A/60/L.23 est adopté (résolution 60/31).

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote après le vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégués doivent prendre la parole de leur siège.

**M. Llanos** (Chili) (*parle en espagnol*) : La délégation du Chili s'est jointe au consensus sur l'adoption du projet de résolution sur la durabilité des pêches publié sous la cote A/60/L.23 étant entendu ce qui suit.

La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer contient un ensemble de normes autonome et global en matière de pêche hauturière, qui ont une pleine validité intrinsèque. Nous avons pu nous joindre au consensus en ce qui concerne l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et de stocks de poissons grands migrateurs, et d'instruments connexes, mieux connu sous le nom d'Accord de New York, parce que, alors même que le Chili n'y est pas partie, il partage ces principes et les applique.

Enfin, s'agissant du principe de compatibilité, clairement énoncé dans les instruments cités dans la résolution et dans la pratique internationale, nous estimons qu'il doit être pleinement appliqué en haute mer par tous les navires de pêche en haute mer et par tous les pays correspondants qui pratiquent la pêche pour ce qui est des ressources associées présentes dans

cet espace maritime, ainsi que dans la zone économique exclusive correspondante.

**M. Hart** (Barbade) (*parle en anglais*): La Barbade appuie avec force les sentiments exprimés au paragraphe 46 du projet de résolution A/60/L.22, qui est pratiquement identique au paragraphe 56 o) du Document final du Sommet mondial (résolution 60/1). Nous appuyons tout particulièrement l'accent mis sur le dialogue entre les États pour la mise au point de régimes internationaux visant à renforcer les règles relatives à la sécurité, la divulgation d'informations, la responsabilité, la sûreté et l'indemnisation touchant le transport des matières radioactives à travers les régions où se trouvent de petits États insulaires en développement. Nous avons voté pour la résolution, croyant comprendre que le Secrétaire général, dans le rapport qu'il présentera à la soixante et unième session de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer, fera un examen global de toutes les questions figurant au paragraphe 46 du document A/60/L.22 sur le transport de déchets nucléaires et radioactifs.

La Barbade rejette avec force l'argument avancé par certains, selon lequel l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation maritime internationale (OMI) sont les seules entités à pouvoir se prononcer sur la question. Comme nos dirigeants l'ont reconnu dans la Stratégie de Maurice pour les petits États insulaires en développement, ainsi que dans le Document final du Sommet mondial de 2005, la complexité de la question exige un examen intergouvernemental bien plus vaste de ses divers aspects. La Barbade estime que l'Assemblée générale est le principal organe délibérant, directeur, représentatif et démocratique de l'ONU, et donc de ce fait le seul organe habilité à traiter de tous les nombreux aspects de cette question.

La Barbade juge très préoccupant que, pour tenter de justifier ces transports extrêmement dangereux, certains aient appelé l'attention sur leur bilan de sécurité en la matière. Nous ne pouvons pas considérer cela comme un argument valable dans le monde d'après le 11 septembre, un monde où même l'impossible est possible. Par ailleurs, devons-nous attendre un accident ou une attaque terroriste contre l'un de ces transports pour prendre des mesures?

Pour terminer, je souhaite rappeler la position de la Barbade sur la question – telle qu'elle figure dans la Déclaration du Panama publiée par l'Association des

États de la Caraïbe à son quatrième sommet tenu en juillet dernier. Les chefs d'État et de gouvernement ont rejeté vivement et avec force « l'utilisation continue de la mer des Caraïbes pour le transport et le transbordement de matières nucléaires et de déchets toxiques, vu la menace que constituerait tout déversement accidentel ou délibéré de ces matières pour la vie et l'écosystème de la région ».

**Le Président** (*parle en anglais*): Nous avons entendu le dernier orateur expliquer son vote après le vote. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 75 dans son ensemble et des points 75 a) et 75 b) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé*

#### **Point 17 de l'ordre du jour**

#### **La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales**

#### **Point 73 de l'ordre du jour**

#### **Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale**

#### **e) Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre**

#### **Rapport du Secrétaire général (A/60/224)**

#### **Projet de résolution (A/60/L.27)**

**Le Président** (*parle en anglais*): L'Afghanistan continue de faire face à de graves menaces et à de sérieux défis qui vont de la sécurité et du développement à l'assistance humanitaire. L'aide de la communauté internationale en matière de maintien de la paix, d'assistance humanitaire et de fourniture de fonds est essentielle. Cet appui de la communauté internationale revêt une importance cruciale.

L'ONU et ses institutions spécialisées continueront de jouer un rôle important dans l'après-processus de Bonn. Dans le domaine politique, les élections législatives et les élections aux conseils provinciaux tenues le 18 septembre 2005 ont abouti à l'achèvement du processus de Bonn et fait la preuve du

large attachement des électeurs afghans à un avenir démocratique.

Dans le domaine du développement et de la reconstruction, l'Afghanistan jouera un rôle central dans le processus de reconstruction en établissant notamment une stratégie nationale provisoire de développement. En même temps, des fonds seront nécessaires et, à cette fin, une conférence aura lieu à Londres en janvier.

S'agissant de la sécurité, des succès ont été enregistrés mais il reste encore beaucoup à faire. Il faut encore démanteler, désarmer, démobiliser et réinsérer les groupes armés illégaux et mettre fin au recrutement d'enfants soldats. Il faut faire face avec fermeté à la menace constante que posent les groupes terroristes. Dans ce contexte, je félicite l'armée et la police nationales afghanes, la Force internationale d'assistance à la sécurité et la coalition de l'opération Liberté immuable d'avoir amélioré les conditions de sécurité, notamment pour le processus électoral en Afghanistan.

Pour ce qui est de la lutte contre le trafic et la culture de stupéfiants, comme cela a été dit dans le rapport publié la semaine dernière par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, il y a eu des progrès, mais il faut certainement faire davantage. La situation humanitaire en Afghanistan, y compris la situation des réfugiés et des personnes déplacées, reste critique. À cet égard, la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation de l'ensemble du personnel humanitaire et de développement des Nations Unies doivent être garanties. N'oublions pas de rappeler les mesures prises par la Sixième Commission, qui seront également bientôt évoquées dans cette salle, sur la protection du personnel dans les situations de consolidation de la paix.

En outre, le respect des droits fondamentaux et la protection du rôle des femmes, notamment par leur participation au processus politique et la réforme du secteur judiciaire, doivent occuper une place prioritaire dans le processus de reconstruction.

Enfin, il est bon – je crois que nous en convenons tous – de réaffirmer le rôle important de l'ONU dans la mobilisation de la communauté internationale pour instaurer le développement, la sécurité et le respect des droits de l'homme en Afghanistan.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne pour qu'il présente le projet de résolution A/60/L.27.

**M. Pleuger** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Comme les années précédentes, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution annuel de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan. Je voudrais dire d'emblée que l'Allemagne souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne que fera tout à l'heure, dans le cadre du présent débat, la présidence britannique de l'Union européenne.

Notre débat coïncide presque avec la fin du processus de Bonn, c'est-à-dire « l'instauration d'un gouvernement sans exclusive, attentif à l'égalité entre les sexes, pluriethnique et pleinement représentatif » tel qu'il a été défini dans l'Accord de Bonn de décembre 2001 (S/2001/1154). La fin du processus de Bonn est une étape importante pour l'Afghanistan et pour la communauté internationale. Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis 2001.

Lorsque les délégués se sont réunis à Petersberg, près de Bonn, en 2001, leur tâche n'était guère facile. Ce qui était intitulé « Accord définissant les arrangements provisoires applicables en Afghanistan en attendant le rétablissement d'institutions étatiques permanentes » n'a été rien de moins que le projet d'un ordre nouveau en Afghanistan.

Après 23 années de guerre, nous nous sommes retrouvés face à de nombreux défis, notamment à un pays sans infrastructures physiques et institutionnelles et ravagé à un point incroyable. Aux pires moments, plus de 7 millions de réfugiés vivaient dans des conditions précaires, principalement dans des pays voisins, imposant un fardeau à leur tissu social. Les enfants ne pouvaient plus espérer un avenir décent de paix et de prospérité et les femmes étaient enfermées chez elles. Une élite avait quitté le pays, et certaines minorités ethniques n'avaient pas le droit de rien dire s'agissant de définir la forme que prendrait leur propre pays.

À quoi sommes-nous parvenus depuis lors? Il ne fait aucun doute que le processus de Bonn a connu des retards et des revers. Mais sachant combien la situation de départ était terrible, nous avons fait bien mieux que ce à quoi l'on pouvait s'attendre en 2001, défiant les prévisions de bon nombre de personnes.

Aujourd'hui, toutes les dispositions de l'Accord de Bonn ont été mises en œuvre. Le parlement nouvellement élu devrait se réunir pour sa session d'ouverture à la mi-décembre. Par ailleurs, toutes les commissions nécessaires ont été établies, comme l'exigeait l'Accord de Bonn. Une nouvelle monnaie a été introduite. Le processus de démobilisation et de désarmement des anciens combattants des forces militaires afghanes a été parachevé sous direction japonaise cet été. Le processus de refonte d'institutions telles que l'armée et la police nationales et de reconstruction des systèmes judiciaire, sanitaire et éducatif a été entamé et des résultats ont déjà été enregistrés.

Le situation en matière de sécurité s'est améliorée dans de grandes parties du pays. La reconstruction des infrastructures et le relèvement économique se sont accélérés. La situation des femmes s'est améliorée : les filles vont à nouveau à l'école, au lycée et à l'université; les femmes ont de plus en plus de possibilités professionnelles, et il y a maintenant trois femmes ministres dans le Gouvernement afghan. Dix pour cent des candidats aux élections législatives et à celles des conseils provinciaux de septembre 2005 étaient des femmes. Parmi les membres de la Wolesi Jirga, la chambre basse du parlement afghan, 27,4 % sont des femmes – cette proportion est en fait supérieure à celle que l'on trouve dans de nombreux parlements de pays occidentaux.

Le nouveau parlement aura une composition pluriethnique équilibrée, tout comme le Gouvernement afghan actuel. Le Gouvernement central a étendu ses pouvoirs au-delà de Kaboul. La confiance en l'avenir de l'Afghanistan a été rétablie, comme le prouve le retour de 3,5 millions de réfugiés afghans depuis 2002. Il est important, d'après nous, que l'Afghanistan redouble d'efforts, avec l'appui de la communauté internationale, pour créer des conditions qui permettent le retour et la réinsertion volontaire et durable, dans la sécurité et la dignité, d'autres réfugiés et personnes déplacées afghans.

Comment sommes-nous parvenus à tout cela? Premièrement, l'Accord de Bonn a fixé un programme détaillé pour le processus politique en Afghanistan, qui définit des objectifs et fixe des délais concrets. Deuxièmement, la participation significative de l'Organisation des Nations Unies dès le départ, avec notamment une coordination sur le terrain par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan,

a joué un rôle capital dans le processus de paix et de reconstruction. Il est aussi indispensable que l'ONU joue un rôle majeur dans la prochaine étape.

Troisièmement, il a été compris que le processus de paix n'avait aucune chance de réussir que s'il était global. La reconstruction est impossible sans sécurité et sans un réseau institutionnel.

Quatrièmement, chacune des composantes chargées de la sécurité s'est vu confier des tâches différentes. Même s'ils coopéraient étroitement avec les autres composantes chaque fois que cela était nécessaire, les effectifs de l'opération Liberté immuable disposaient d'un mandat solide pour pouvoir combattre efficacement, en collaboration avec l'armée afghane, les structures terroristes existant encore en Afghanistan. La Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS) avait, quant à elle, un rôle de stabilisation et d'assistance. Par l'entremise de ses Équipes de reconstruction de province, elle a étendu ses opérations aux régions du nord et de l'ouest, et elle les étend actuellement dans le sud de l'Afghanistan, pour y assurer la sécurité en collaboration avec le Gouvernement central et les autorités locales.

Cinquièmement, l'important engagement financier et institutionnel de la communauté internationale a été essentiel pour la réussite de l'effort collectif en vue du changement. La communauté internationale a promis 8,4 milliards de dollars pour la reconstruction de l'Afghanistan lors de la conférence de Berlin en avril 2004. Et des milliers de soldats de l'opération Liberté immuable et 9 500 soldats de la FIAS ont joué, et continuent de jouer, un rôle capital dans la sécurité du pays.

Sixièmement, c'est grâce à une forte approche multilatérale et multinationale qu'il a été possible de consolider efficacement la paix. Il était clair qu'aucun pays ni aucune organisation internationale ne pouvait assumer en totalité le fardeau et la responsabilité du processus de paix et de reconstruction en Afghanistan. C'est pourquoi il a été capital d'assurer une étroite coopération et une bonne coordination entre tous les intervenants pour éviter les doubles emplois. Aujourd'hui, de nombreux pays participent à l'opération Liberté immuable et 36 nations fournissent des contingents à la FIAS. Cinq pays – les États-Unis, l'Allemagne, le Japon, le Royaume-Uni et l'Italie – ont assumé le rôle de chef de file dans la réforme du

secteur de la sécurité en Afghanistan.

Dernier point, mais certainement non des moindres, il y a une prise en charge visible et décisive de ce processus par les Afghans. En plus de l'appui de la communauté internationale, il y a eu le fait que la population afghane, lasse de la guerre et de la misère, a elle-même défini et appliqué toutes les étapes convenues dans l'Accord de Bonn.

Quelles sont les difficultés et la marche à suivre pour l'avenir? Nous avons déjà parcouru un long chemin, mais il reste d'importants défis à relever pour l'Afghanistan. La situation en matière de sécurité reste précaire, et la lutte contre le terrorisme n'a toujours pas été remportée. La criminalité ordinaire et la corruption sont en hausse. Les potentats locaux – dont certains sont étroitement liés au trafic de drogues – gardent un pouvoir militaire et de l'influence politique. Le passé de chefs de guerre ou de criminels de certains futurs membres du parlement va devoir être abordé. Il reste encore peut-être 1 800 milices illégales, représentant plusieurs dizaines de milliers d'hommes en armes, qui doivent maintenant être démilitarisées.

Il va sans dire que l'Afghanistan doit mener ce travail à sa façon. La prise en charge locale est essentielle pour que le processus connaisse une réussite durable.

Nous estimons que le projet de résolution de cette année reflète les progrès qui ont été réalisés, ainsi que les défis qui restent à surmonter. Le projet de résolution est axé sur la sécurité, sur les élections et sur les débuts du processus de l'après-Bonn, ainsi que sur la production et le commerce de la drogue. Il traite aussi de l'assistance humanitaire, du relèvement et de la reconstruction. La question non réglée des litiges de propriété foncière est également abordée. À mesure des progrès de la normalisation, nous nous attendons à ce que la reconstruction prenne le pas sur les considérations humanitaires au cours des prochaines années.

Les négociations sur le projet de résolution ont été rapides et marquées par un large consensus entre les participants. J'aimerais remercier la délégation de l'Afghanistan pour sa coopération constructive au cours des dernières semaines. De plus, le fait que plus de 120 pays se soient portés coauteurs du projet démontre l'attitude unanime de la communauté internationale, telle qu'elle est représentée par l'Assemblée générale, face à l'évolution de la situation

en Afghanistan. Le projet de résolution est porteur d'un message fort, adressé depuis cette salle à l'intention du peuple afghan.

Nous avons suggéré que le format du projet de résolution soit modifié l'année prochaine pour refléter la nouvelle étape qu'aborde l'Afghanistan à la fin du processus de Bonn. Il s'agirait d'un seul projet de résolution, au titre d'un seul point de l'ordre du jour, couvrant les différents aspects de la sécurité, de la reconstruction et de la gouvernance, qui ont jusqu'à présent été traités dans le cadre des parties A et B de la résolution. De nombreuses délégations ont accueilli favorablement cette suggestion.

L'Afghanistan réunit les conditions qui peuvent en faire un excellent cas d'école de la consolidation de la paix après le conflit. L'exemple de l'Afghanistan illustre le fait qu'une intervention militaire devrait toujours être suivie d'activités d'édification d'un État. L'établissement de structures étatiques et le maintien de la paix en Afghanistan s'inscrivent aussi dans le processus consistant à relever les défis mondiaux tels que le terrorisme international.

L'Allemagne entretient de longue date des liens avec l'Afghanistan. Nous avons contribué à la reconstruction d'un Afghanistan stable et démocratique depuis 2001 à un degré sans précédent, comparé à notre engagement dans d'autres parties du monde. L'agenda du processus de reconstruction a été établi par trois conférences internationales tenues en Allemagne, à Bonn en 2001 et 2002 et à Berlin en 2004.

Durant la période allant de 2002 à 2008, l'Allemagne a promis de verser 640 millions d'euros – environ 760 millions de dollars – en nature dans le cadre de la reconstruction de l'Afghanistan. Nous avons essayé d'adopter une approche globale face à la reconstruction du pays, qui englobe des activités militaires, politiques, civiles, éducatives, culturelles et en matière de développement économique, car nous sommes convaincus qu'une approche globale est la clef de la réussite.

Dans le domaine militaire, l'Allemagne est le principal fournisseur de contingents de la FIAS. Dans le domaine de la réforme du secteur sécuritaire, nous avons pris la tête de l'assistance internationale en vue de renforcer, de former et d'équiper une force de police nationale qualifiée et professionnelle, qui comprend la police des frontières afghanes et les unités de lutte



contre les stupéfiants. Depuis 2002, l'Allemagne a consacré environ 70 millions d'euros à la reconstitution de la police afghane.

Notre engagement en faveur de la reconstruction et de la paix en Afghanistan se poursuivra sous le nouveau Gouvernement allemand. Dans l'esprit du processus de Bonn, nous appuyons l'ONU, le Gouvernement afghan et le Royaume Uni dans le cadre de leur préparation de la conférence de Londres qui devrait avoir lieu en janvier 2006. Nous attendons avec intérêt l'issue substantielle de cette conférence.

À cette étape tardive, je voudrais présenter un amendement oral au projet de résolution. Nous voudrions réviser le paragraphe 5 du dispositif de la partie B du projet de résolution. Cette révision a été suggérée par la délégation de la France et appuyée par un certain nombre de délégations intéressées. Cela ne modifie aucunement le fond du paragraphe; il ne s'agit que d'une révision visant à garantir sa pleine conformité aux instruments internationaux pertinents relatifs à la protection des enfants dans les conflits armés.

Le paragraphe 5 révisé du dispositif de la partie B se lit donc comme suit :

« Note avec préoccupation le recrutement d'enfants soldats par des groupes armés illicites et leur utilisation dans des hostilités en contravention du droit international, rappelle l'importance de mettre fin à une utilisation des enfants contraire au droit international et se félicite que l'Afghanistan ait adhéré à la Convention relative aux droits de l'enfant et à ses deux protocoles facultatifs ».

J'espère que cette révision sera acceptée par tous les États Membres.

Avant de terminer, je voudrais informer l'Assemblée que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution depuis qu'il a été publié : Arménie, Belize, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Costa Rica, Égypte, Équateur, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Guatemala, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Madagascar, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Micronésie, Nicaragua, Oman, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, République Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Soudan,

Tonga, Trinité-et-Tobago, Turkménistan, Uruguay et Yémen.

Nous espérons très sincèrement que ce projet de résolution obtiendra le consensus dont il a toujours bénéficié au sein de l'Assemblée générale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le Secrétariat a le texte révisé du projet de résolution A/60/L.27, qui est à la disposition des délégations.

**M. Farhâdi** (Afghanistan) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis dans cette salle aujourd'hui une semaine avant le quatrième anniversaire de la signature de l'Accord de Bonn, qui a eu lieu le 5 décembre 2001. Il est donc grand temps d'évaluer l'évolution de la situation telle qu'on a pu l'observer en Afghanistan au cours des quatre années écoulées et de faire le point sur les défis qui nous restent encore à relever.

Il y a deux mois seulement, le 18 septembre 2005, des millions de femmes et d'hommes ont ignoré les menaces proférées par ceux qui voulaient faire avorter le processus politique et se sont rendus aux urnes pour élire leurs représentants à l'Assemblée nationale et aux Conseils provinciaux afghans. Plus de 5 000 Afghans des deux sexes, dans l'exercice de leur droit démocratique, se sont également portés candidats à ces élections. Le rôle important joué par les femmes s'est manifesté clairement tout au long du processus électoral puisqu'elles ont représenté un chiffre considérable des électeurs enregistrés. En outre, 27 % des représentants élus à l'Assemblée nationale seront des femmes. Un tel niveau de participation des femmes à la vie politique afghane est effectivement sans précédent. La première session du parlement récemment élu doit se réunir le mois prochain, marquant ainsi l'ouverture d'un chapitre nouveau dans l'histoire afghane récente.

L'achèvement des élections parlementaires et provinciales représente une nouvelle étape sur la voie de la consolidation de la démocratie en Afghanistan, étant donné que ce processus a eu lieu à la suite de la mise en œuvre des dispositions suivantes de l'Accord de Bonn : la tenue de la Loya Jirga d'urgence en juillet 2002, l'adoption d'une nouvelle Constitution en janvier 2004, qui préserve les libertés fondamentales et l'égalité des droits de tous les citoyens du pays, et la tenue des toutes premières élections présidentielles le 9 octobre 2004.

En conséquence, nous avons atteint aujourd'hui le terme de l'agenda politique du processus de Bonn. Dans ce contexte, je voudrais exprimer, au nom de mon gouvernement, tous nos remerciements à l'ONU, à la Force internationale d'assistance à la sécurité dirigée par l'OTAN, aux forces de la Coalition ainsi qu'à nos autres partenaires internationaux pour leur engagement et leur appui.

Depuis l'adoption, l'année dernière, de la résolution 59/112A-B par l'Assemblée générale sur l'Afghanistan, nous avons continué de progresser dans divers domaines. Des progrès importants continuent d'être réalisés vers la formation d'une police et d'une armée nationales. Nous serons bientôt dotés d'une armée professionnelle permanente de 43 000 soldats d'ici fin 2007. L'armée nationale afghane continue de mener des opérations militaires conjointes avec les forces de la coalition contre les membres d'Al-Qaida et les Taliban dans le sud et le sud-est du pays. En outre, près de 30 000 officiers de la police nationale s'emploient à améliorer la situation sécuritaire dans l'ensemble du pays.

Nous sommes à présent à la dernière phase du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), étant donné qu'environ 60 000 anciens combattants ont été désarmés et démobilisés. Néanmoins, pour que le processus de DDR aboutisse, il faudra mener à bien les trois phases de ce processus. Tout comme nous avons réussi à en achever les deux premières, la composante finale du processus, à savoir la réinsertion des anciens combattants, doit être abordée avec le même degré d'attention que celui donné aux deux premières phases. Nous avons également réalisé des progrès s'agissant de démanteler les groupes armés illégaux, conformément au programme institué à cet effet.

La République islamique d'Afghanistan continue d'accroître la protection et la défense des droits de l'homme dans l'ensemble du pays. La Commission afghane indépendante des droits de l'homme a élargi ses activités à différentes parties de l'Afghanistan.

En outre, le nombre d'enfants de nouveau scolarisés est passé de 4 à 5 millions environ depuis l'an dernier. De même, le nombre de réfugiés revenus des pays voisins a fortement augmenté, montrant qu'une paix et une stabilité relatives règnent dans la majeure partie du pays.

Bien que la clause finale de l'Accord de Bonn ait été appliquée, de nombreux défis demeurent en Afghanistan. L'absence de sécurité dans diverses parties du sud et du sud-est de l'Afghanistan – due à la reprise des activités des Taliban, d'Al-Qaida et d'autres groupes extrémistes – est considérée comme le principal défi à la stabilité et au développement de l'Afghanistan. Cette préoccupation est reflétée à juste titre au paragraphe 11 du projet de résolution sur l'Afghanistan, dont l'Assemblée a été saisie, et dans le rapport le plus récent du Secrétaire général sur l'Afghanistan, en date du 12 août 2005 (A/60/224).

Dans ce contexte, nous aimerions nous féliciter une fois de plus de l'adoption, le 13 septembre 2005, de la résolution 1623 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle cet organe reconduit jusqu'en octobre 2006 le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) menée par l'OTAN en Afghanistan.

Les récents attentats terroristes en Afghanistan montrent la menace que le terrorisme international continue de représenter pour la paix, la stabilité et la reconstruction du pays. Mon gouvernement réaffirme sa ferme détermination de combattre ce fléau sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Je voudrais dans ce contexte réaffirmer qu'en Afghanistan, le succès de la lutte contre le terrorisme exige un engagement sincère de la part des pays de la région.

La culture, la production et le trafic des stupéfiants constituent un autre obstacle à la consolidation de la paix, de la stabilité et du développement en Afghanistan. Mon gouvernement a pris dans ce cadre d'importantes mesures destinées à éliminer ce fléau. La création d'un ministère de la lutte contre les stupéfiants; l'introduction d'un plan global de mise en œuvre de la lutte contre les stupéfiants; la création d'un Tribunal spécial chargé de poursuivre ceux qui pratiquent la culture des drogues illicites, les produisent et en font le trafic; et enfin la création d'un fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants sont quelques-unes des initiatives prises par mon gouvernement pour régler le problème des stupéfiants.

Nous sommes heureux d'avoir été en mesure d'obtenir pendant l'année en cours une réduction de 21 % de la culture du pavot destiné à la production d'opium. Nous voudrions également mettre l'accent sur l'importance d'offrir d'autres moyens de subsistance

possibles aux agriculteurs, afin de réduire l'incitation à cultiver et à produire de l'opium. L'Afghanistan quant à lui s'engage à ne ménager aucun effort, dans la limite de ses capacités, en vue de lutter contre la production et le trafic de stupéfiants. Sur cette note, j'aimerais souligner que, du fait que le commerce illicite des drogues est déterminé par la demande, les pays de transit et les pays consommateurs doivent prendre des mesures additionnelles pour réduire réellement ce commerce. L'Afghanistan ne sera certainement pas un « narco-État ».

La pauvreté, la mortalité infantile et maternelle, la malnutrition et l'absence de ressources nécessaires pour prodiguer des soins de santé suffisants sont certains des autres défis auxquels le peuple afghan est confronté. Pour résoudre ces problèmes, le Gouvernement afghan a préparé une stratégie nationale de développement. Cette stratégie comporte une démarche claire pour obtenir une réduction durable de la pauvreté et un développement économique et social à long terme. La stratégie nationale afghane de développement sera présentée officiellement à la conférence des donateurs sur l'Afghanistan, qui devrait se réunir à Londres d'ici à la fin de janvier 2006. L'engagement soutenu de la communauté internationale en Afghanistan est essentiel à la réalisation des objectifs qui figurent dans la stratégie nationale afghane de développement.

Mon gouvernement voudrait également souligner la nécessité d'accélérer le rythme de la reconstruction et du développement du pays, étant donné les liens directs entre développement et sécurité. Ma délégation souligne à cet égard l'importance que l'aide internationale se poursuive de façon coordonnée et soutenue.

Le succès de l'Accord de Bonn ne devrait pas signifier la fin de l'engagement de la communauté internationale en Afghanistan; au contraire, il devrait constituer le début d'une nouvelle phase d'engagement international. À cet égard, le Gouvernement afghan attend avec intérêt que se réunisse la proche conférence de Londres sur l'Afghanistan, où le Gouvernement afghan et la communauté internationale renouvelleront leur partenariat pour tirer parti du succès de l'Accord de Bonn pendant le processus de l'après-Bonn.

Pour réaliser les objectifs restants, l'engagement entre l'Afghanistan et la communauté internationale dans l'après-processus de Bonn devrait avoir pour

guide les principes clés suivants : le rôle directeur du Gouvernement afghan dans tous les aspects du processus de reconstruction et la nécessité de répartir équitablement les ressources dans le pays, d'assurer que les efforts internationaux servent à édifier des capacités et des institutions durables et, enfin, de veiller à la transparence et à la responsabilité dans le secteur public à tous les niveaux.

Pour terminer, je souhaiterais dire la reconnaissance sincère de ma délégation à la délégation allemande, en particulier à l'Ambassadeur Pleuger pour les efforts inlassables qu'il a faits pour préparer le projet de résolution sur l'Afghanistan dont nous sommes saisis. De plus, je remercie particulièrement M<sup>me</sup> Beate Maeder-Metcalf et M. Axel Keuchle d'avoir dirigé les consultations avec les délégations, qui ont abouti à l'adoption de la résolution avec plein succès. Nous remercions toutes les délégations qui ont contribué aux consultations.

*M. Gaspar Martins (Angola), Vice-Président, assume la présidence.*

Enfin, je souhaiterais saisir cette occasion pour faire part à tous les Membres, qui se sont portés co-auteurs de la résolution de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan, de la sincère gratitude de ma délégation.

**M<sup>me</sup> Davis** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Bulgarie, la Roumanie, la Turquie, la Croatie, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie-et-Monténégro, le Liechtenstein, l'Ukraine et la République de Moldova souscrivent à cette déclaration.

Renforçant le succès des élections présidentielles de 2004, le scrutin parlementaire et l'élection des conseils de province du 18 septembre représentent une réalisation et un jalon importants pour l'Afghanistan. Ils constituent pour le peuple afghan un autre pas en avant sur la voie de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité. La tenue couronnée de succès de ces élections complexes et redoutables est le témoignage du dur labeur de nombreuses personnes et organisations, tant afghanes qu'internationales.

Au nom de l'Union européenne, j'aimerais faire part de notre admiration au peuple afghan, qui a fait la preuve de sa détermination en exerçant son droit de vote. J'aimerais également reconnaître le rôle directeur joué par l'Organisation des Nations Unies et la Mission

d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour amener l'Afghanistan là où il se trouve aujourd'hui. Ce faisant, j'exprime à nouveau notre gratitude à toutes les organisations qui ont contribué à rendre ces élections possibles, notamment l'Organe mixte d'administration des élections, la MANUA, le Programme des Nations Unies pour le développement et les forces de sécurité afghanes et internationales.

Pour sa part, l'Union européenne a apporté une contribution considérable avec sa Mission d'observation électorale, ainsi que par la fourniture d'assistance technique et de plus de 60 millions de dollars d'aide financière. Nous nous félicitons également de la contribution continue de l'OTAN à l'établissement de la sécurité dans le pays. De nombreux Etats membres de l'Union européenne contribuent à la Force internationale d'assistance à la sécurité et dirigent des Equipes de reconstruction de province dans le pays.

Bien que beaucoup ait été accompli en Afghanistan, en particulier au cours de l'année écoulée, nous ne devons pas nous en satisfaire. Il reste encore de nombreuses difficultés à affronter. La communauté internationale doit maintenir et, en fait, renforcer l'engagement durable qu'elle a pris en Afghanistan d'appuyer le contrôle des projets par les Afghans eux-mêmes et d'améliorer le renforcement des capacités afin que la prochaine phase de la réforme soit couronnée de succès.

La conférence de Londres, qui doit être accueillie par le Royaume-Uni, le Gouvernement afghan et l'Organisation des Nations Unies à la fin de janvier, offrira à la communauté internationale une plate-forme pour réaffirmer son attachement à long terme à la reconstruction de l'Afghanistan. La conférence vise à conclure un nouvel accord entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale, dont la base sera la maîtrise de l'action menée par les instances nationales et qui contribuera à ce que les donateurs internationaux fournissent le type d'appui nécessaire à la prochaine phase de la réforme. La conférence permettra également à l'Afghanistan de présenter ses programmes et ses priorités, comme le prévoit la stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan.

L'engagement pris par l'Union européenne à l'égard de l'Afghanistan est énoncé dans la Déclaration

conjointe de l'Union européenne et de l'Afghanistan signée à Strasbourg le 16 novembre 2005. Dans ce document, l'Union européenne se félicite des grands pas en avant faits par l'Afghanistan depuis l'Accord de Bonn de 2001 et a souligné les rôles directs joués par l'Union européenne et par ses Etats membres pour aider l'Afghanistan à mettre en œuvre ses programmes de reconstruction; ils se sont engagés à verser une aide totale de 3,1 millions d'euros au cours de la période 2002-2006.

La Déclaration conjointe témoigne de notre désir de renforcer le succès de l'Accord de Bonn et d'établir des priorités communes pour la prochaine phase de la reconstruction de l'Afghanistan. Celle-ci servira maintenant de base au renforcement du partenariat entre l'Union européenne et l'Afghanistan dans un long éventail de domaines, notamment la gouvernance politique et économique, la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, la lutte contre les stupéfiants, le développement, les droits de l'homme, la société civile et le retour des réfugiés, et l'éducation et la culture.

Des progrès importants ont également été faits dans la réforme du secteur de la sécurité. Plus de 79 000 membres du personnel militaire et du personnel de police ont été formés, et l'armée afghane est maintenant plus professionnelle, plus responsable et plus équilibrée du point de vue ethnique. L'Union européenne réaffirme la nécessité de progresser encore dans ce secteur.

En ce qui concerne la réforme du secteur de la justice, des progrès ont été faits en matière d'adoption de lois fondamentales, de formation du personnel et de remise en état des infrastructures physiques, notamment les tribunaux et les établissements pénitentiaires. Parallèlement, le renforcement de l'état de droit et la consolidation d'une administration de la justice équitable et impartiale demeurent essentiels à la création d'un Afghanistan stable et pacifique et exigent donc des mesures et un investissement soutenus et coordonnés.

L'Union européenne se félicite également des progrès réalisés dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réhabilitation (DDR) dans la mesure où plus de 60 000 hommes ont pris part au processus de DDR. Cependant, des difficultés importantes nous attendent au moment où l'objectif est maintenant de désarmer les groupes armés illégaux.

L'Union européenne appuie le nouveau programme conjoint de l'Organisation des Nations Unies et du Gouvernement afghan, qui est actuellement dans sa phase pilote.

L'Union européenne continue d'attacher de l'importance à la protection des droits de l'homme, en se concentrant particulièrement sur la promotion des droits de la femme et de l'enfant. L'Union européenne se félicite des efforts continus déployés par les autorités afghanes à cet égard. Nous demeurons préoccupés devant les rapports continus de violence à l'encontre des femmes et des filles et de traite des femmes et des enfants, et nous nous félicitons des efforts faits par les autorités afghanes pour régler ce problème. Nous applaudissons également à la participation élevée des femmes aux élections et à leur forte représentation dans le nouveau parlement.

L'Union européenne félicite le Président Karzaï et le Gouvernement afghan pour la réduction de 21 % de la culture du pavot à opium, de 130 000 hectares en 2003-2004 à 104 000 en 2004-2005, ce qui constitue une importante réussite. Cependant, le commerce des stupéfiants demeure à long terme le plus important obstacle à la stabilité, à la sécurité, au développement et à la gouvernance de l'Afghanistan. Il ébranle également la stabilité de la région et représente environ 90 % de l'héroïne qui atteint les rues de l'Europe.

Il demeure nécessaire de parvenir à une baisse soutenue de la culture, de la production et du trafic du pavot à opium en 2006 et au-delà. Nous encourageons par conséquent la communauté internationale à œuvrer plus étroitement avec le Gouvernement afghan et les pays voisins de l'Afghanistan, notamment par le biais du Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants, en appui à la stratégie afghane de lutte contre les stupéfiants. L'Union européenne attend avec intérêt la publication de la stratégie nationale du Gouvernement afghan en matière de contrôle des stupéfiants.

Je souhaiterais terminer en soulignant que l'Union européenne reste attachée à la reconstruction à long terme de l'Afghanistan et s'engage à œuvrer avec le Gouvernement afghan et les partenaires internationaux pour édifier un Afghanistan prospère, sûr et durable.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Avec la tenue couronnée de succès des élections au parlement et aux conseils provinciaux en septembre,

l'Afghanistan a franchi la dernière étape majeure dans le processus politique de Bonn. L'entrée en fonctions prochaine du nouveau parlement est de bon augure, nous l'espérons, pour la progression constante de l'Afghanistan vers une paix et une stabilité durables.

Le Pakistan et l'Afghanistan sont indissolublement liés par l'histoire, la culture, la foi et l'interdépendance mutuelle. L'esprit qui domine les relations entre nos deux peuples s'est manifesté dans l'assistance généreuse et immédiate qui nous a été offerte par l'Afghanistan frère au lendemain du tremblement de terre tragique du 8 octobre.

Nous louons nos frères afghans pour leur attachement indéfectible à la paix, à la réconciliation et au développement. Un Afghanistan pacifique et prospère est dans le meilleur intérêt du Pakistan et, de fait, de la région tout entière. La paix permettra le retour, en toute sécurité et dans la dignité, des 3 millions de réfugiés afghans demeurant au Pakistan. Le redressement économique de l'Afghanistan accélèrera la coopération commerciale et économique entre nos deux pays, déjà en pleine expansion. La paix en Afghanistan ouvrira également les routes de transit les plus directes pour les échanges énergétiques, de matières premières et de marchandises entre l'Asie centrale, l'Asie du Sud et le reste du monde, avec d'immenses retombées économiques pour l'Afghanistan, le Pakistan et tous les pays de la région. Le Pakistan et l'Afghanistan sont l'un et l'autre membres de l'Organisation de coopération économique. Au début de novembre, le Pakistan a appuyé activement et vivement salué l'adhésion de l'Afghanistan, en tant que membre, à l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

Les étroites relations bilatérales entre le Pakistan et l'Afghanistan sont marquées par de fréquentes visites de haut niveau, l'institutionnalisation progressive, la coopération dans divers domaines et des niveaux jamais encore atteints du commerce en transit et du commerce bilatéral. Le Pakistan participe activement à la reconstruction de l'Afghanistan. Au cours de la visite que notre Premier Ministre a effectuée à Kaboul en juillet 2005, une contribution additionnelle de 100 millions de dollars a été annoncée. Ces fonds seront utilisés en consultation avec le Gouvernement afghan pour des projets désignés par celui-ci. Sur les 100 millions de dollars annoncés précédemment par le Pakistan à la Conférence de Tokyo, près de 50 millions ont servi pour l'aide

humanitaire et pour des projets d'infrastructure et dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des transports, ainsi que pour renforcer les capacités des institutions publiques. Le Pakistan dispense également une formation aux responsables afghans dans plusieurs domaines, dont la diplomatie, le système judiciaire, la police, la lutte contre les stupéfiants, l'agriculture, les douanes et les activités bancaires. Un bref aperçu de la contribution du Pakistan à la reconstruction en Afghanistan est distribué avec ma déclaration.

Afin de soutenir les progrès réalisés par l'Afghanistan au cours des quatre dernières années, il faut l'appui constant de la communauté internationale pour surmonter les défis redoutables auxquels fait encore face l'Afghanistan – menaces terroristes, stupéfiants, gros bonnets de la drogue, seigneurs de la guerre, groupes armés illégaux, réinsertion des forces militaires afghanes, mise en place des institutions, primauté du droit et réforme du secteur de la justice, lutte contre la corruption, promotion de la réconciliation nationale, retour en toute sécurité et en bon ordre des réfugiés afghans, droits de l'homme et, surtout, développement économique et social et reconstruction. La conférence prévue pour le début de l'année à Londres devrait confirmer l'appui de la communauté internationale à la phase d'édification de la nation afghane pour l'après-Bonn. L'ONU doit continuer à jouer un rôle essentiel dans le développement et la stabilisation de l'Afghanistan.

Le projet de résolution A/60/L.27, à l'examen aujourd'hui, donne un aperçu général de la situation en Afghanistan. Nous remercions la délégation de l'Allemagne d'avoir coordonné la rédaction du projet de résolution, présenté par l'Ambassadeur Gunter Pleuger. Le Pakistan s'est porté auteur du projet qui sera, nous l'espérons, adopté par consensus.

L'insécurité demeure un défi redoutable pour la stabilisation et la reconstruction de l'Afghanistan. Nous condamnons les attaques récentes en Afghanistan. Les causes de l'insécurité sont multiples et complexes – éléments terroristes et extrémistes, activités criminelles ainsi que production et trafic illicites de stupéfiants, outre les éternels problèmes de la pauvreté, du chômage et du sous-développement. Le Gouvernement afghan doit continuer à recevoir l'appui de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et de l'opération Liberté immuable, conduite par la coalition en vue d'instaurer la sécurité. Le Pakistan appuie la présence des forces internationales

en Afghanistan et leur renforcement, au besoin, jusqu'à ce que la paix et la stabilité soient pleinement rétablies et qu'une armée nationale afghane viable puisse assumer la pleine responsabilité de la sécurité du pays.

Pour sa part, le Pakistan a lancé une campagne décisive pour éliminer les éléments d'Al-Qaïda et des Taliban de notre côté de la frontière et pour prévenir les mouvements transfrontaliers illégaux. La Commission tripartite Afghanistan/Pakistan/États-Unis coordonne cette campagne de coopération. Nous avons déployé 75 000 soldats et établi 700 postes le long de la frontière. Quatre mille soldats supplémentaires ont été affectés à des missions d'interception dans les semaines précédant les élections législatives afghanes. Nous avons également proposé d'ériger une clôture partielle à la frontière afin de réduire la possibilité de mouvements illégaux.

Je dois rappeler que les opérations du Pakistan ont entraîné la mort ou la capture de plus de 700 éléments terroristes d'Al-Qaïda et des Taliban. Grâce à nos efforts, la structure de commandement et de contrôle d'Al-Qaïda a été largement démantelée. Nos forces ont malheureusement eu plus de 200 tués durant ces opérations. Il est fort décevant, donc, que ces efforts et sacrifices du Pakistan n'aient pas été mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. Je note ici que les effectifs pakistanais à la frontière avec l'Afghanistan – 75 000 soldats – dépassent largement les effectifs combinés de la présence militaire nationale et internationale à l'intérieur de l'Afghanistan.

Les stupéfiants restent un problème majeur et généralisé en Afghanistan. Comme une étude récente l'a montré, il y a encore beaucoup à faire pour relever ce défi à la paix et au développement. Promouvoir d'autres moyens de subsistance, telle est la condition clef qui permettra de renoncer à une économie basée sur la drogue. Une aide beaucoup plus importante doit atteindre directement les agriculteurs pour les dissuader de cultiver le pavot. Des efforts sont également nécessaires pour réduire la demande de stupéfiants dans les pays de destination et pour lutter contre le trafic illicite des précurseurs. Afin de coordonner les efforts visant à intercepter les stupéfiants et les précurseurs chimiques, un groupe de travail pour la lutte contre les stupéfiants a été créé, qui comprend des responsables afghans, pakistanais et des forces de la coalition.

Le Pakistan compte toujours sur le retour volontaire, en toute sécurité et dans l'honneur, des 3 millions de réfugiés afghans que nous accueillons toujours. Nous les accueillons, dois-je préciser, sans aucune aide appréciable de la communauté internationale. Leur retour en bon ordre et leur réinsertion effective contribueront à la stabilisation de l'Afghanistan et de la région. À cet égard, il faudrait accroître l'aide internationale, notamment en prorogeant le programme de rapatriement volontaire des réfugiés afghans au Pakistan, qui est parrainé par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et qui doit prendre fin en mars prochain.

Les chiffres du recensement des Afghans vivant au Pakistan, qui a été mené en février et mars 2005, soulignent la nécessité de déployer des efforts concertés pour accroître la capacité de l'Afghanistan d'absorber ceux qui rentrent dans leur pays en favorisant la création d'emplois par des programmes de reconstruction et en leur fournissant des terres et un toit, tout en assurant leur sécurité. Nous appuyons et nous apprécions l'appel récent qui a été lancé par le Haut Commissaire, António Guterres, à la prise en compte des besoins des réfugiés en cours de rapatriement dans les programmes de développement qui seront examinés lors de la prochaine conférence de Londres. La communauté internationale doit également apporter son concours au Pakistan pour le relèvement des zones du Pakistan qui ont subi les répercussions de la présence des réfugiés.

Le succès, en Afghanistan, dépendra d'un engagement à long terme et d'une stratégie globale de règlement des questions sécuritaires, politiques, économiques et sociales. Comme le fait observer le Secrétaire général dans son rapport, même sans le fardeau de l'insurrection et de la violence, il faudra affronter, dans la reconstruction de l'Afghanistan, un ensemble de difficultés particulièrement redoutables, telles que l'économie généralisée de la drogue et certains des indicateurs sociaux et économiques les plus faibles du monde.

L'examen du programme de l'après-processus de Bonn est une occasion sans égale de dialogue extensif entre l'Afghanistan et la communauté internationale. Le Pakistan est prêt à jouer son rôle dans le processus. Nous exhortons la communauté internationale à maintenir le cap jusqu'à ce que l'Afghanistan parvienne à une paix durable et à une plus grande prospérité.

**M<sup>me</sup> Banks** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande a le plaisir d'être coauteur des deux projets de résolution sur l'Afghanistan, intitulés respectivement « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales » et « Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre » (A/60/L.27, A et B).

La Nouvelle-Zélande applaudit la contribution apportée par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et les États Membres à la mise en œuvre de l'Accord de Bonn, et notamment au bon déroulement des élections du 18 septembre dernier. La situation a beaucoup progressé depuis 2001, bien qu'il reste encore beaucoup à faire avant que l'Afghanistan ne puisse regarder vers l'avenir avec confiance. La Nouvelle-Zélande se réjouit de participer à la conférence portant sur l'après-processus de Bonn en Afghanistan, qui se tiendra à Londres en janvier prochain, pour y débattre du rôle de la communauté internationale en Afghanistan. Nous sommes un petit pays mais nous continuerons à prendre part à ce processus. La Nouvelle-Zélande est déterminée à appuyer les efforts du Gouvernement afghan pour le rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays et la poursuite du développement économique et social de toute la population afghane.

Les contributions versées depuis 2001 par la Nouvelle-Zélande pour l'Afghanistan et les engagements pris jusqu'en juin 2006 dépassent les 110 millions de dollars de Nouvelle-Zélande. Ces contributions ont pris la forme d'une assistance en matière de sécurité et d'une aide au développement. Les forces néo-zélandaises sont déployées auprès de l'équipe provinciale de reconstruction de la province de Bamyan depuis septembre 2003.

L'aide au développement fournie par la Nouvelle-Zélande est axée sur des projets ou programmes d'organisations non gouvernementales et d'institutions des Nations Unies. Nous appuyons les activités relatives à la gouvernance, aux droits de l'homme et à la viabilité des sources de revenus en milieu rural. Nous fournissons également une formation à la police de la province de Bamyan.

Pour essayer de trouver une solution au problème de la production d'opium en Afghanistan, nous avons récemment versé 500 000 dollars au Fonds

d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants. Nous espérons que le Gouvernement afghan pourra aider ses cultivateurs à réduire leur dépendance économique par rapport à la culture du pavot en garantissant la sécurité du pays et en renforçant la gouvernance locale, ainsi qu'en encourageant la diversification agricole et en améliorant l'accès à des activités de substitution viables et rémunératrices.

La Nouvelle-Zélande encourage le Gouvernement afghan à continuer d'œuvrer dans les domaines des droits de l'homme encore problématiques, tels que les droits de la femme en particulier. L'ampleur de la participation des femmes aux élections de septembre dernier représente, à cet égard, un grand succès. Les candidates se sont activement disputé les 68 sièges réservés aux femmes à la Chambre basse. Les résultats ont montré que beaucoup auraient été élues même sans quotas. Nous voulons croire que les élections ont permis de renforcer la participation des femmes à la vie politique afghane. La Nouvelle-Zélande continue d'appuyer le travail de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan.

La communauté internationale doit maintenir son engagement en Afghanistan, où le Gouvernement du Président Karzaï continue de se heurter à d'importants obstacles. L'amélioration de la sécurité en dehors de Kaboul sera un élément déterminant pour la stabilisation de la situation politique en Afghanistan. Il est dans l'intérêt de tous que nous aidions au rétablissement de l'Afghanistan – non seulement pour le peuple afghan et son bien-être, mais également en raison de la contribution qu'un Afghanistan stable et en développement pourra apporter à la paix et à la sécurité internationales.

**M. Sen** (Inde) (*parle en anglais*) : J'aimerais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir programmé cet important débat sur l'Afghanistan, qui donne l'occasion aux États Membres de dialoguer sur cette question critique au sein de l'Assemblée générale. Nous saluons, par conséquent, l'occasion de participer à cette discussion au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

La cadence de l'évolution démocratique de l'Afghanistan a été remarquable de quelque point de vue que l'on se place. L'Afghanistan a franchi avec succès les étapes de la démocratie – avec l'élection de son Président, l'entrée en vigueur de sa première

constitution et, plus récemment, des élections parlementaires totalement démocratiques; c'est dire le courage et la conviction de ses citoyens et de ses dirigeants.

C'est seulement la semaine dernière que l'on a enfin reçu confirmation des résultats finaux des élections parlementaires et provinciales, qui marquent, par conséquent, l'achèvement du processus de Bonn. Nous félicitons la population afghane du bon déroulement des élections, qui constituent une phase importante de l'évolution de l'Afghanistan vers une société pacifique, stable et prospère. Cela démontre amplement, une fois de plus, que la population afghane a fait le choix d'un mode de vie non violent et démocratique et que l'Afghanistan est prêt à devenir une démocratie, attachée aux droits de la personne, à l'état de droit, à une société ouverte et à un régime d'ouverture.

L'appui de l'Inde à l'installation en Afghanistan d'un État souverain, démocratique et prospère a été réitéré au cours de la visite à Kaboul, en août 2005, du Premier Ministre indien, M. Manmohan Singh, qui a fait part de la volonté de l'Inde de continuer à contribuer à la tâche de reconstruction de l'Afghanistan, notamment par le renforcement de ses institutions démocratiques. Au cours de son voyage, le Premier Ministre a posé avec Baba-e-Millet, l'ancien Roi Zaher Shah, la première pierre de l'édifice qui devrait accueillir le nouveau Parlement afghan. Le bâtiment du Parlement est construit grâce au financement de l'Inde, ce qui illustre l'attachement de celle-ci à la démocratie en Afghanistan.

Comme les années précédentes, l'Inde s'est portée coauteur du projet de résolution de l'Assemblée générale sur l'Afghanistan qui, à notre sens, donne un aperçu équilibré de la situation en Afghanistan. Il demande notamment au Gouvernement afghan de continuer à s'efforcer de parer la menace que font peser sur la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan les agents d'Al-Qaida, les Taliban et d'autres groupes terroristes ou extrémistes, ainsi que la violence liée à la criminalité, en particulier celle qui concerne le trafic de drogue; il fait siens les principes fondamentaux de la coopération entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale dans l'après-processus de Bonn énoncés dans le rapport du Secrétaire général; et se félicite de ce que le Gouvernement afghan soit prêt à élaborer une stratégie intérimaire de développement national à examiner lors d'une conférence qui doit se



tenir à Londres en janvier 2006 et au cours de laquelle un nouvel engagement entre la communauté internationale et le Gouvernement afghan devrait également être conclu.

Nous souhaitons saisir cette occasion pour remercier la délégation allemande d'avoir lancé et coordonné le projet de résolution. Nous pensons que ce projet de résolution remplit une fonction importante, en ce qu'il met en lumière l'évaluation faite par la communauté internationale des progrès accomplis dans les sphères politique, sécuritaire, économique et sociale et dans les autres sphères essentielles du développement en Afghanistan et en ce qu'il attire l'attention sur les domaines qui requièrent une attention particulière. Nous n'avons aucune objection à ce que les coordonnateurs de ce projet de résolution fusionnent les deux parties – relatives à la paix et la sécurité et à la reconstruction et aux questions humanitaires – pour en faire un projet de résolution global sur la situation en Afghanistan à présenter à la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

La semaine dernière, le 23 novembre, M. M.R. Kutty, membre du personnel de la *Border Roads Organization of India*, qui travaillait à la construction du projet routier Zaranj-Delaram en Afghanistan, a été brutalement assassiné par ses ravisseurs. M. Kutty, avec trois ressortissants afghans, avait été enlevé le 19 novembre 2005 par les Taliban. Nous condamnons énergiquement ce meurtre inhumain et barbare d'une personne innocente. Les Taliban et leurs sympathisants portent la responsabilité des conséquences de cet acte infâme. Nous espérons que les auteurs de cet acte seront rapidement traduits en justice. La *Border Roads Organization of India* a entrepris de construire une route en Afghanistan qui est vitale pour son développement et pour le bien-être de son peuple. Il est inconcevable que quiconque s'y oppose et menace ceux qui y travaillent.

La récente recrudescence de la violence, comme en témoigne la mort de M. Kutty et d'autres travailleurs participant aux activités de développement ou humanitaires, montre combien les éléments restants d'Al-Qaida et des Taliban, ainsi que d'autres éléments terroristes et extrémistes, continuent de poser une menace grave à la sécurité et la stabilité de l'Afghanistan. Dans son rapport, le Secrétaire général indique ce qui suit :

« L'Afghanistan souffre aujourd'hui, en particulier dans le sud, d'un climat d'insécurité qu'il n'a pas connu depuis le départ des Taliban. L'influence croissante d'éléments non afghans sur ce climat est particulièrement préoccupante. »  
(A/60/224, par. 60)

Le Représentant permanent de l'Afghanistan a déclaré, à juste titre, qu'il s'agissait du principal obstacle à la stabilité et au développement de l'Afghanistan.

Tout porte à croire que de tels éléments continuent de recevoir appui et sanctuaire de l'autre côté de la frontière le long des provinces du sud et du sud-est de l'Afghanistan. La réaction internationale à cette déstabilisation est fondamentale, mais ne saurait se limiter à des opérations de combat sur le terrain. Il est non moins nécessaire de s'attaquer résolument au financement, aux sanctuaires, aux camps d'entraînement et aux réseaux qui les soutiennent.

J'ajouterais que la tragédie historique de l'Afghanistan a été d'être pris dans le grand jeu au temps des empires, qui, hélas, s'est poursuivi, sous différentes formes, jusqu'à la fin de la guerre froide, puis avec la lutte pour les ressources énergétiques de l'Asie centrale. Aujourd'hui, la consolidation de la nation afghane est mise en échec par l'effondrement du grand jeu, qui est devenu un petit jeu visant à dominer, une fois de plus, les bords sud et sud-est de l'échiquier. Il importe donc de s'assurer que la coopération internationale dans la lutte contre Al-Qaida et les Taliban reste stratégique et ne retombe pas dans le temporaire ou le tactique.

Dans le document final adopté par nos chefs d'État et de gouvernement au sommet mondial de 2005, les États sont appelés à « s'abstenir d'organiser, de financer, d'encourager, de faciliter par un entraînement ou d'appuyer de toute autre manière des activités terroristes, et à prendre les mesures voulues pour que leur territoire ne serve pas à de telles activités. » (*résolution 60/1, par. 86*).

L'efficacité du multilatéralisme coopératif ne se mesure malheureusement qu'à l'aune des intentions de ses adhérents les plus faibles.

L'Inde demeure résolue à promouvoir l'objectif d'un Afghanistan souverain, stable, démocratique et prospère. Cet Afghanistan est nécessaire à la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Le Premier Ministre indien, lors de sa récente visite en

Afghanistan, et le Président Hamid Karzaï ont condamné le terrorisme mondial comme une menace pour la démocratie et ont déclaré qu'il ne saurait y avoir de compromis avec ceux qui recourent au terrorisme. Ils ont renouvelé leur engagement à travailler ensemble pour que l'Afghanistan ne devienne plus jamais un sanctuaire pour le terrorisme et l'extrémisme.

D'après le rapport intitulé « *Afghanistan Opium Survey 2005* », publié dans le courant de ce mois par le Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime, un recul de la culture du pavot à opium a été enregistré en Afghanistan pour la première fois depuis 2001, la superficie consacrée à la culture du pavot ayant connu une baisse impressionnante de 21 %. La baisse de la culture du pavot est importante et encourageante et est due au fait que les cultivateurs afghans ont obéi aux messages du Gouvernement contre la culture du pavot ou à la politique d'éradication. Malheureusement, la part que représente la culture du pavot afghan dans la production mondiale reste élevée. En 2005, l'Afghanistan a contribué à quelque 87 % du total mondial.

L'Inde demeure profondément préoccupée par la culture, la production et le trafic de stupéfiants en Afghanistan et par ses liens avec les réseaux criminels et terroristes. Ce phénomène ne peut que compromettre la reconstruction politique et économique de l'Afghanistan et risque d'avoir des répercussions dangereuses pour la région et au-delà. En réponse à une requête du Royaume-Uni, qui est le pays chef de file dans la lutte contre le problème de la drogue en Afghanistan, l'Inde a accepté de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants récemment créé. Nous avons également fait part de notre accord pour reprendre un projet pilote de développement communautaire visant à faire que les cultivateurs ne soient plus tributaires de la culture du pavot.

L'Inde et l'Afghanistan entretiennent des liens traditionnels d'amitié, ont en commun une histoire, de nombreuses traditions communes et des liens culturels solides. Ces trois dernières années, nos relations bilatérales ont atteint un nouveau niveau d'intensité et de coopération. En partenariat avec le Gouvernement afghan, nous avons pu mettre en œuvre un programme important d'aide à la reconstruction. Les promesses d'aide de l'Inde s'élèvent actuellement à plus de 550 millions de dollars depuis 2002, ce qui la place

parmi les six plus grands contributeurs à la reconstruction afghane – un effort important pour un pays qui n'est pas traditionnellement un donateur. L'Inde a entrepris, en partenariat avec le Gouvernement afghan, des projets dans toute une série de secteurs, notamment l'énergie hydroélectrique, la construction de routes, l'agriculture, l'industrie, les télécommunications, l'information et la radiotélévision, l'éducation et la santé, que le Gouvernement afghan a qualifiés de domaines prioritaires du développement. Durant la prochaine phase de notre programme d'assistance, nous avons l'intention de nous concentrer sur des projets de développement locaux à petite échelle qui ont une courte période de gestation et un impact direct, rapide et visible sur la vie des communautés.

Notre souci de coopérer avec l'Afghanistan est né de notre désir de voir ce pays devenir fort, uni, indépendant et prospère. Nous souhaitons que le Gouvernement central asseye pleinement son autorité. Nos efforts dans le secteur de la reconstruction et d'autres secteurs visent à promouvoir l'unité et la réconciliation. Lors de sa visite en Afghanistan, le Premier Ministre indien a déclaré :

« C'est pour l'Inde un privilège d'être un partenaire de l'Afghanistan dans la voie qu'il s'est choisie. Je reviens donc avec un profond sentiment de satisfaction en voyant nos deux pays travailler ensemble pour accélérer le rythme du développement social et économique et pour renforcer les fondements démocratiques de l'organisation politique de l'Afghanistan ».

Nous avons mis à la disposition des délégations que cela intéresse, à l'extérieur de la salle, une brochure et un CD-ROM intitulés « Reconstruire l'Afghanistan – l'Inde à l'œuvre », qui fournissent un aperçu de l'assistance que l'Inde offre à l'Afghanistan.

**M. Ozawa** (Japon) (*parle en anglais*) : Nos débats sur ce point de l'ordre du jour tombent vraiment à point nommé, surtout puisque les résultats des élections parlementaires et provinciales tenues le 18 septembre viennent d'être confirmés. Le succès des élections est un signe rassurant, qui montre que l'Afghanistan a passé le dernier et le plus important jalon dans sa transition d'après conflit et dans l'achèvement du processus de Bonn – l'installation d'un nouveau parlement.

Comme l'a souligné le Conseil de sécurité dans sa déclaration présidentielle de mercredi dernier, cet accomplissement remarquable montre que le peuple afghan est fermement attaché à la paix et à la démocratie, et le Japon, étant le membre du Conseil qui dirige les débats sur l'Afghanistan, se félicite de cette claire démonstration de volonté.

Les défis auxquels l'Afghanistan continue de faire face sont néanmoins considérables. Nous voudrions faire trois observations à cet égard.

Tout d'abord, au sujet de l'importance du contrôle national, avec l'achèvement du processus de Bonn, l'Afghanistan tournera une nouvelle page de son histoire et commencera l'édification de sa nation en tant qu'État indépendant et démocratique. Nous pensons qu'il sera d'une importance critique dans cette nouvelle phase que l'Afghanistan continue de relever la série de défis auxquels l'État et son peuple sont confrontés avec un sentiment plus fort de maîtriser le processus et dans un esprit correspondant. Nous saluons donc particulièrement l'effort déployé par les Afghans pour parachever leur stratégie nationale de développement, preuve de la prise en main des affaires nationales par le Gouvernement.

En soulignant le contrôle national, nous tenons à prendre note des deux choses suivantes. Premièrement, il importe que l'assistance et l'appui internationaux mis à la disposition du pays soient assurés de manière à respecter et à encourager les efforts et les processus menés par les Afghans eux-mêmes. À cet égard, l'appui accordé à la mise en place des institutions et à la mise en valeur des ressources humaines est extrêmement nécessaire et d'une importance critique. Deuxièmement, le contrôle afghan des opérations ne doit pas se traduire par une réduction au niveau de l'aide accordée par la communauté internationale, et ne devrait pas servir de prétexte en la matière. Les besoins d'aide à la reconstruction restent urgents et considérables. En particulier, comme l'ont souligné les autorités afghanes – et nous sommes d'accord avec leur évaluation –, le développement communautaire et les infrastructures de base sont des domaines importants qui doivent recevoir une haute priorité dans la consolidation de la paix en Afghanistan.

Le Japon est déterminé à continuer d'aider à la reconstruction de l'Afghanistan au cours des prochaines phases, en partenariat avec les autorités et

les communautés afghanes et avec d'autres membres de la communauté internationale des donateurs.

Nous tenons à souligner qu'un cadre adéquat de coopération dans l'après-Bonn est indispensable pour que l'appui et l'assistance de la communauté internationale à l'Afghanistan soient appropriés et cohérents. À cet égard, nous apprécions l'initiative prise par les Gouvernements afghan et britannique d'organiser une conférence qui doit se tenir à Londres en janvier prochain. Un débat important se déroule actuellement sur un pacte pour l'Afghanistan. Ce pacte – qui est le résultat escompté de la conférence – portera sur des questions clés telles que la sécurité, la gouvernance, le développement social et économique et la lutte contre les stupéfiants. Le débat porte aussi sur une proposition relative à un mécanisme approprié de suivi et de coordination de l'aide.

Le Japon continuera de prendre une part active à ces débats afin de parvenir à un accord sur un cadre effectif de coopération dans l'après-Bonn, lequel favorisera la réalisation de nos objectifs communs. En même temps, nous encourageons la communauté internationale à accélérer ses travaux pour définir les critères qui feront partie intégrante de ce pacte.

Ma troisième remarque a trait à la sécurité. Malgré le succès des élections législatives et des élections aux conseils provinciaux en septembre, les conditions de sécurité en Afghanistan restent très préoccupantes, comme l'ont montré une fois de plus les attaques récentes essuyées par la Force internationale d'assistance à la sécurité. Il est clair qu'une insécurité continue entravera les activités de reconstruction et de développement menées dans le pays. En conséquence, la communauté internationale ne doit pas réduire ses activités dans les domaines politique et sécuritaire une fois que le processus de Bonn sera achevé. Le Japon, pour sa part, a pris les mesures nécessaires pour assurer la poursuite des activités des navires de ses forces d'autodéfense qui fournissent un appui maritime à la coalition de l'opération Liberté immuable; de concert avec la Force internationale d'assistance à la sécurité, cet appui aide à améliorer la sécurité en Afghanistan.

Nous réaffirmons cependant notre ferme conviction que c'est aux Afghans qu'il incombe en premier lieu de veiller à la sécurité en prenant le contrôle de la situation. Ils devront déployer des efforts résolus pour faire avancer la réforme dans le secteur de

la sécurité. En tant que nation chef de file dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion en Afghanistan, le Japon se félicite de l'achèvement du désarmement et de la démobilisation dans le pays. Nous y voyons l'un des cas de réussite les plus fructueux et les plus complets dans ce domaine qui aient été récemment réalisés dans des situations d'après conflit.

Il est clair toutefois qu'il faut redoubler d'efforts dans la réforme du secteur de la sécurité, en réinsérant notamment les soldats désarmés, en renforçant les forces de sécurité afghanes et en continuant à démanteler les groupes armés illégaux. À cet égard, il importe de reconnaître le lien qui existe entre le processus de démantèlement et les autres activités, comme, par exemple, la réforme du secteur de la justice, la lutte contre les stupéfiants et le développement communautaire. Il va sans dire qu'une coordination adéquate des efforts doit être mise en place afin de parvenir à des résultats concrets dans ce domaine.

Enfin, nous tenons à remercier vivement la délégation allemande d'avoir présenté ce projet de résolution, qui reflète notamment les vues de mon gouvernement sur la façon d'aller de l'avant en Afghanistan dans la période de l'après-processus de Bonn. En tant que coauteur du projet de résolution, nous lui donnons tout notre appui.

**M. Hannesson** (Islande) (*parle en anglais*) : Je prends brièvement la parole pour exprimer l'appui continu de l'Islande à la reconstruction de l'Afghanistan. Comme les années précédentes, l'Islande est coauteur du projet de résolution sur la situation en Afghanistan et ses implications pour la paix et la sécurité internationales, ainsi que sur l'assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre.

Près de quatre ans après la signature de l'Accord historique de Bonn, nous avons assisté à la conclusion du processus politique envisagé par l'Accord. Les élections législatives et provinciales tenues en Afghanistan le 18 septembre – les premières qu'ait connues le pays en plus de 30 ans – ont marqué une étape importante sur la voie du redressement, de la paix et de la stabilité du pays. Nous louons toutes les parties concernées pour le rôle qu'elles ont assumé

pour organiser les élections et veiller à leur déroulement dans de bonnes conditions de sécurité. Nous félicitons le peuple afghan d'avoir confirmé les résultats finals et nous félicitons les représentants nouvellement élus qui siégeront le mois prochain dans la Maison du Peuple. Nous souhaiterions en particulier féliciter les femmes afghanes qui ont été élues. La participation intégrale des Afghanes à tous les aspects du système politique – ainsi qu'à la vie civile, économique et sociale du pays – doit être prioritaire.

Grâce à l'aide internationale, l'Afghanistan a fait des progrès notables sur la voie de la stabilité. Toutefois, les élections démocratiques se sont déroulées dans un climat de sécurité constamment instable. Je suis d'accord avec ce que l'Ambassadeur de l'Inde a dit il y a quelques minutes concernant la gravité des conditions de sécurité. Nous condamnons les attaques commises en Afghanistan contre des civils et du personnel international, dont l'objectif est de perturber le processus démocratique. À cet égard, nous déplorons que l'Afghanistan soit devenu plus dépendant de la production et du trafic de stupéfiants. De fait, l'Assemblée générale exprime dans le projet de résolution dont nous sommes saisis sa vive préoccupation en la matière.

L'Islande continuera d'aider le peuple afghan, notamment par le biais de la Force internationale d'assistance à la sécurité, à reconstruire et à rétablir la normalité d'une façon qui soit compatible avec les besoins de sécurité de ses ressortissants civils chargés du maintien de la paix.

Je suis d'accord avec ce que vient de déclarer l'Ambassadeur du Japon quant à l'importance du contrôle national afghan. L'Afghanistan continue cependant d'avoir besoin d'un appui international global et coordonné afin de pouvoir occuper une place à part entière dans la communauté internationale. L'Islande compte continuer à jouer son rôle en la matière.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège se félicite du succès des élections législatives et provinciales en Afghanistan. Un autre jalon a été franchi. Les fondements institutionnels de la démocratie se renforcent. Il est particulièrement encourageant de voir la diversité ethnique, idéologique et professionnelle des représentants élus, ainsi que la forte représentation des femmes.

L'engagement à long terme de la communauté internationale en faveur du développement futur de l'Afghanistan reste d'une importance capitale. Comme la tenue des récentes élections a marqué le dernier jalon du processus de Bonn, il est désormais important de mettre en place un cadre solide pour la poursuite du travail. La Norvège attend avec intérêt de pouvoir débattre à Londres, en janvier, de la marche à suivre avec les autorités afghanes et la communauté internationale. L'ONU a joué un rôle important dans le processus de Bonn, et nous espérons qu'elle va continuer à le faire au cours de la prochaine étape.

La situation précaire en matière de sécurité continue de poser une menace à la stabilité et au développement. Pour relever les défis dans le domaine de la sécurité, il faut disposer d'effectifs compétents et efficaces au sein des forces armées, de la police et du système judiciaire. Il est essentiel que les Afghans contrôlent ces processus. Dans le même temps, la communauté internationale doit continuer à fournir un appui notable à la réforme du secteur de la sécurité. La Norvège accroît actuellement son aide à la formation des officiers de police afghans dans le cadre du projet sous direction allemande. Nous fournissons également des conseils juridiques pour la lutte contre la production de drogues.

La situation en matière de sécurité montre que l'assistance de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (FIAS) reste nécessaire. La FIAS étend actuellement sa zone d'opérations. Les priorités de la Norvège s'inscrivent dans le droit fil de la politique de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Nous restons engagés à maintenir une présence militaire en Afghanistan, par notre contribution à la FIAS à Kaboul et par notre direction de l'Équipe de reconstruction de province à Meymaneh, dans le nord de l'Afghanistan. Nous augmentons actuellement notre contribution à la FIAS et, à la demande de l'OTAN, nous allons prochainement fournir un appui aérien au moyen de F-16.

L'économie illégale de la drogue pose aussi des problèmes considérables. Le Gouvernement afghan, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, a pris cette année des mesures importantes pour réduire la culture du pavot à opium. La Norvège se félicite du rôle de chef de file qu'a assumé le Royaume-Uni dans la lutte contre l'économie de la drogue en Afghanistan, et nous comptons maintenir notre appui à ces efforts. Nous

devons adopter une approche pluridimensionnelle et cohérente qui fasse la promotion de sources de revenu de substitution, en plus des activités de sensibilisation et d'application de la loi. Il ne suffit pas de faire pression sur les cultivateurs de pavot en Afghanistan pour régler le problème. Moins nous nous aliénerons la population afghane dans la lutte contre la drogue, plus nous aurons de chances de succès. Nos promesses relatives à des sources de revenu de substitution doivent être suivies d'effet. La Norvège accroît son appui aux initiatives de lutte contre les stupéfiants en Afghanistan. La lutte contre l'économie illégale de la drogue doit être une priorité pour nous tous.

Cette année encore, il y a eu un certain nombre d'attaques contre des civils, y compris appartenant au personnel humanitaire des Nations Unies. Il est inacceptable de prendre pour cible le personnel humanitaire dans un conflit. Un effort concerté doit être mené pour inverser une tendance qui va à l'encontre des fondements mêmes du droit international humanitaire.

Il est vital que les Afghans contrôlent les activités de développement. Les priorités en matière d'activités de développement, y compris ceux des Équipes de reconstruction de province, doivent s'inscrire dans la droite ligne de celles du Gouvernement afghan. Il faut assurer la transparence de la planification et de la fixation des priorités au niveau local. Les autorités locales doivent être renforcées pour être mieux à même de fournir les services de base et d'œuvrer au développement à long terme. Pour cela, il faut clarifier les rôles et responsabilités des autorités provinciales et leur assurer le financement requis. Une fois que des institutions démocratiques locales dotées de rôles et de responsabilités clairs auront été créées et dotées des prérogatives nécessaires pour répondre aux besoins, la plate-forme nécessaire au développement sera en place.

L'Afghanistan est confronté à un héritage de violations des droits de l'homme commises au cours de plus de deux décennies de conflit armé. La justice, la paix et la démocratie ne sont pas des objectifs qui s'excluent mutuellement, mais des impératifs qui se renforcent les uns les autres. Pour bâtir une paix et une stabilité durables, le peuple afghan doit s'accommoder des violences qui ont été commises à grande échelle par le passé. Il doit y avoir une réconciliation entre victimes et auteurs de crimes, ainsi qu'entre les autres parties concernées. C'est pourquoi une stratégie de justice de transition adéquate, qui vise la consolidation

de la paix et la réconciliation, devra dépasser largement le cadre des tribunaux. Un système juridique opérationnel et irréprochable est ici essentiel. Cela peut s'avérer la tâche la plus complexe de toutes. Nous rendons hommage aux efforts dirigés par l'Italie dans ce domaine.

La Norvège se félicite des progrès réalisés dans le domaine des droits de l'homme et des travaux de la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan. Aussi bien le rapport de la Commission, intitulé « A Call for Justice », que le plan d'action Paix, justice et réconciliation en Afghanistan représentent d'importants pas en avant. Le plan d'action reconnaît que tout mécanisme d'édification de la paix et de la justice doit être mis en œuvre avec une participation active et authentique de toutes les parties concernées au niveau national. Bientôt, une nouvelle commission des droits de l'homme va être nommée. Il est important de veiller à ce que le processus de nomination soit conforme aux Principes de Paris et que la future commission soit indépendante, professionnelle et efficace.

Cependant, il reste davantage à faire. La responsabilité principale de la poursuite des efforts pour traiter les questions relatives aux droits de l'homme, y compris la justice transitionnelle, incombe au Gouvernement. Les femmes doivent pouvoir prendre part à tous les aspects des processus de reconstruction et de consolidation de la paix. Les différentes dispositions de la Constitution doivent être reflétées dans la loi et dans la pratique judiciaire. Certaines évolutions récentes quant à la liberté d'expression inspirent de l'inquiétude. Les droits de l'homme fondamentaux doivent être un pilier sur lequel le système judiciaire afghan se construit.

L'Afghanistan est l'un des principaux destinataires de l'aide norvégienne et constitue l'un de nos partenaires dans la coopération au développement. La Norvège appuie vigoureusement les mécanismes de financement conjoints, en vue de renforcer le contrôle exercé par des Afghans et d'améliorer la coordination entre donateurs. Il ne sera possible de faire en sorte que le processus soit dirigé par des Afghans qu'en renforçant le Gouvernement, et non en cherchant à le contourner.

Nous nous félicitons du travail actuellement mené par les autorités afghanes pour préparer la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan

et le document « Contrat pour l'Afghanistan ». Ces travaux fourniront la base des débats à Londres sur la voie à suivre pour l'Afghanistan et sur la forme que doit revêtir l'assistance internationale dans l'avenir. Nous attendons avec intérêt de prendre part à ces débats et à réaffirmer notre ferme engagement envers l'Afghanistan. Notre assistance à l'Afghanistan s'inscrit dans une perspective à long terme.

**M. Zarif** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport riche en informations et complet, et pour son engagement indéfectible, ainsi que pour le rôle central que lui-même et son Représentant spécial continuent de jouer en faveur de la consolidation de la paix et de la stabilité en Afghanistan.

La tenue des élections législatives et provinciales le 18 septembre, qui a complété le processus de Bonn, a été une nouvelle occasion pour le peuple afghan de démontrer son ferme attachement à un avenir stable et démocratique pour son pays.

Le plus récent rapport du Secrétaire général sur l'Afghanistan souligne un certain nombre d'améliorations prometteuses dans le domaine économique et social. Des progrès encourageants ont aussi été signalés quant au processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. L'Afghanistan a aussi vu prendre forme ses nouvelles forces armées et de police professionnelles. Ces améliorations, conjuguées avec les progrès vers la création d'un nouveau système judiciaire et avec l'adoption du premier rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement par le Gouvernement afghan, sont des raisons de se montrer certain que le pays progresse dans la bonne direction. Elles indiquent aussi que les activités de redressement et de reconstruction sont de plus en plus contrôlées par le Gouvernement afghan, qui doit élargir cette prise en charge nationale à tous les secteurs de la gouvernance dans le pays.

Malgré ces réalisations impressionnantes, il reste beaucoup à faire. La situation en matière de sécurité en Afghanistan et la menace que constituent la production d'opium et le trafic de drogue restent de graves préoccupations. Les attentats terroristes et les actes de violence en nombre croissant commis par Al-Qaida et les Taliban, conjugués à une économie de la drogue omniprésente, ont engendré des défis inquiétants qui

sapent la sécurité et freinent donc la reconstruction du pays.

La poursuite des actes de violence et d'intimidation contre le personnel oeuvrant dans les domaines humanitaire et de développement de l'ONU constitue un autre problème fort préoccupant qu'il convient de traiter en profondeur. La République islamique d'Iran condamne les actes terroristes détestables qui ne cessent d'être commis en Afghanistan et appuie pleinement les efforts du Gouvernement afghan en vue d'améliorer la situation sécuritaire dans le pays.

La culture, la production et le trafic de stupéfiants en Afghanistan, qui ont un impact négatif sur la reconstruction politique et économique du pays et sapent la stabilité et la sécurité de la région toute entière, notamment des pays voisins, se poursuivent sans rémission. L'Afghanistan demeure le fournisseur d'opium le plus important du monde, avec 87 % de la production mondiale.

Il existe de nombreuses raisons de penser que la production et le trafic de stupéfiants sous-tendent les autres menaces qui contribuent à l'insécurité en Afghanistan, notamment le terrorisme, la criminalité organisée et la plupart des autres activités violentes et criminelles. En conséquence, la lutte contre ce problème devrait être prioritaire pour le Gouvernement afghan et pour la communauté internationale qui s'efforcent de relever les défis en matière de sécurité et de reconstruction en Afghanistan.

Nous nous sommes félicités et avons appuyé fermement les mesures utiles et sincères qui ont été prises jusqu'ici par le Gouvernement afghan pour enrayer la menace représentée par les stupéfiants. Néanmoins, nous convenons avec le Secrétaire général que la lutte contre cette menace nécessitera une planification à long terme et une stratégie multidimensionnelle élaborée par l'Afghanistan et appliquée en coopération étroite avec la communauté internationale. Nous pensons en outre que les pays qui ont la plus forte présence militaire en Afghanistan ont aussi la responsabilité particulière d'empêcher et contrecarrer cette menace.

Qui plus est, si certains efforts du Gouvernement afghan ont permis de réduire la culture d'opium dans quelques régions généralement connues pour leur production d'opium, cette culture a augmenté dans les régions situées à la frontière de mon pays, notamment

dans la province de Farah. En fait, malgré notre campagne coûteuse, nous avons constaté au cours de l'année écoulée une augmentation du trafic de stupéfiants en Iran provenant de l'Afghanistan.

Nous pensons que la meilleure manière d'échapper à cette situation consiste notamment à accélérer le rythme des activités de reconstruction en Afghanistan dans tous les domaines, étant donné que la culture du pavot est devenue une grande source de revenu pour de nombreux agriculteurs afghans. En conséquence, la communauté internationale devrait également redoubler d'efforts et fournir une assistance pour la reconstruction et le redressement de l'Afghanistan.

La République islamique d'Iran joue, quant à elle, son rôle à cet égard. L'Iran s'est engagé dans divers travaux d'infrastructure en Afghanistan, y compris la construction de routes, d'une infrastructure électrique, la formation de main-d'œuvre, la mise en route de services humanitaires et de nombreux autres projets.

En outre, l'Iran a engagé des dépenses énormes ces trois dernières décennies liées au fait qu'il a accueilli près de 3 millions de réfugiés afghans. Nous espérons sincèrement que la nouvelle situation en Afghanistan facilitera le rapatriement volontaire des réfugiés afghans dans leur pays natal, dans de meilleures conditions. Nous pensons que la mise en œuvre pleine et opportune de l'accord trilatéral signé par l'Iran, l'Afghanistan et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que d'autres dispositions pertinentes, sont essentielles pour contribuer à un rapatriement des réfugiés afghans significatif et accompli dans la dignité. L'Iran est prêt à coopérer pleinement avec le Gouvernement afghan et avec la communauté internationale pour atteindre cet objectif.

Le peuple et le Gouvernement afghans vont parvenir à un tournant dans l'histoire de leur pays, à savoir le processus de « l'après-Bonn ». La communauté internationale, avec l'ONU au premier rang, doit maintenir son appui au Gouvernement et au peuple afghans de manière coordonnée, et mon gouvernement est disposé à coopérer pleinement à cet égard.

Nous nous félicitons des principes clefs établis dans le rapport récent du Secrétaire général en faveur d'une coopération entre le Gouvernement afghan et la

communauté internationale pendant le processus de « l'après-Bonn », y compris le rôle de chef de file joué par l'Afghanistan dans le processus de reconstruction, la répartition équitable des ressources nationales et internationales pour la reconstruction dans le pays, la coopération régionale, le renforcement durable des capacités et des institutions, la lutte contre la corruption, la promotion de la transparence et de la responsabilisation, l'information et la participation publiques et le rôle central continu de l'ONU.

Nous pensons que la lutte contre les stupéfiants, ainsi que le retour sûr, ordonné et volontaire des réfugiés, sont deux autres éléments clefs tout aussi importants qui doivent être pris en compte.

Je ne voudrais pas terminer sans renouveler l'engagement indéfectible de mon pays à continuer d'aider le Gouvernement et le peuple afghans dans leurs efforts pour surmonter les énormes défis qui les attendent. Dans ce contexte, ma délégation s'est associée aux auteurs du projet de résolution publié sous la cote A/60/L.27.

**M. Rock** (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada est heureux de pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée générale sur la situation en Afghanistan. Nous tenons à exprimer nos remerciements au Secrétaire général pour son dernier rapport sur l'Afghanistan.

Ce rapport constate dûment les progrès considérables accomplis par l'Afghanistan. Il souligne le partenariat solide et fructueux qui s'est établi entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale, ainsi que le rôle central prépondérant joué par l'ONU. Il rend également hommage au peuple afghan, qui a fait à maintes reprises, pendant les dernières et difficiles années, preuve de courage, même tout récemment avec le simple fait de voter le jour des élections.

La régularité des progrès accomplis à ce jour ne signifie pas que nous devons relâcher notre vigilance. La construction d'un État en mesure de gouverner est un long processus. Nous devons donc tous redoubler d'efforts en Afghanistan. Le Canada est déterminé à maintenir le pas. Nous sommes fiers de travailler en partenariat avec le peuple afghan et ses nombreux alliés. L'intervention du Canada en Afghanistan fait appel à des ressources et à des compétences spécialisées provenant de tous les secteurs du

Gouvernement, et met l'accent principalement sur la défense, la diplomatie et le développement.

Le Canada joue un rôle de chef de file dans le sud de l'Afghanistan. Nous avons déjà mis sur pied à Kandahar une équipe multidisciplinaire de reconstruction de province. En février 2006 – c'est-à-dire dans deux mois à peine –, le Canada déploiera une force opérationnelle et un quartier général de brigade à Kandahar, ce qui portera à près de 2 000 les effectifs du personnel canadien dans le sud de l'Afghanistan. Les Canadiens se rendent bien compte que ces engagements ne vont pas sans des sacrifices considérables. Nous sommes attristés par la mort d'un de nos compatriotes à Kandahar, la semaine dernière.

Mais nous demeurons engagés. La reconstruction de l'Afghanistan amorce une nouvelle étape. Nous devons tous travailler pour consolider les gains et tracer la voie de l'avenir. Dans ce contexte, j'aimerais aborder deux points en particulier : d'abord, l'élaboration et la mise en oeuvre de nouveaux points de référence pour évaluer les progrès accomplis; et ensuite, le renforcement de notre engagement dans la poursuite de la justice.

En ce qui concerne le premier point, le Gouvernement afghan dirige lui-même le processus qui consiste à élaborer une nouvelle entente avec la communauté internationale, entente qui établit des points de référence et des engagements réciproques. Le Canada appuie l'élaboration du pacte pour l'Afghanistan et de la stratégie nationale de développement, qu'il considère comme des outils essentiels pour faire évoluer la dynamique. Nous nous réjouissons du fait que la sécurité, la gouvernance et le développement constituent les principaux thèmes de l'entente, l'action antidrogue y étant abordée comme une question qui recoupe toutes les autres.

Nous allons participer activement aux discussions en cours en vue de préparer la conférence de Londres, qui se tiendra l'année prochaine et au cours de laquelle le pacte et la stratégie seront lancés.

Une autre conférence importante à venir est la conférence sur la coopération économique régionale, qui se tiendra à Kaboul le mois prochain. Les voisins de l'Afghanistan sont manifestement la clef de la stabilité et de la prospérité futures de ce pays. Nous encourageons les partenaires régionaux de l'Afghanistan à participer pleinement à la conférence, en vue de déterminer des domaines concrets où élargir



la coopération et d'assumer une plus grande responsabilité pour promouvoir la sécurité.

*(l'orateur poursuit en français)*

Notre deuxième point porte sur notre engagement à l'égard de la justice. Nous devons tous collaborer pour nous assurer que ceux qui veulent déstabiliser l'Afghanistan, ceux qui ont recours à la violence pour faire obstacle aux progrès, ceux qui sont impliqués dans les activités illicites, ceux qui ne respectent pas les droits de la personne ou qui violent le droit international humanitaire – en particulier en attaquant les agents humanitaires – sont traités comme il se doit. À cette fin, il faudra prendre des mesures sur plusieurs plans. Il ne faut pas seulement recourir aux forces de sécurité afghanes, mais également à des moyens non militaires. Cela comprend la création de structures de justice efficaces et la mise en œuvre d'une stratégie de justice de transition à multiples facettes.

Dans cette optique, le Canada appuie le travail des autorités afghanes, qui s'effectue en étroite collaboration avec la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, afin d'élaborer une stratégie nationale en matière de justice de transition. Nous sommes heureux de constater que l'ébauche de la stratégie comprend un vaste éventail de mécanismes pour aborder les injustices passées, qui vont d'un examen détaillé de la fonction publique à la cessation de l'impunité. Il est clair, en Afghanistan comme ailleurs, que la justice est une condition préalable de la paix durable.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

J'aimerais dire à présent un mot sur l'ONU, qui joue un rôle central dans la consolidation d'une paix durable en Afghanistan. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan doit être investie de la capacité requise et recevoir l'appui nécessaire pour s'acquitter de son mandat dans un environnement complexe, en constante évolution. Il faut donc veiller à ce que des ressources soient mises en place pour appuyer l'accord sur l'Afghanistan et la stratégie nationale de développement postérieurs à l'Accord de Bonn, y compris les activités de contrôle et de coordination. Le Canada est prêt à aider dans la mesure de ses possibilités. Nous attendons avec intérêt les prochains débats à Londres.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le ferme engagement du Canada et de son peuple à l'égard d'un avenir prospère et stable pour l'Afghanistan.

**M. Zhang Yishan** (Chine) *(parle en chinois)* : Je fais cette déclaration au nom de l'Organisation de Shanghai pour la coopération. En tant que proche voisin de cette Organisation, l'Afghanistan bénéficie de relations amicales avec tous ses membres. Le changement et l'évolution de la situation afghane sont étroitement liés à la région où se trouve l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Les membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ont suivi de près le processus de paix et de reconstruction en Afghanistan. Nous sommes heureux de constater que des progrès ont été réalisés au cours de ce processus. Sur le plan politique, l'Afghanistan a promulgué une nouvelle Constitution et a tenu avec succès des élections présidentielles et parlementaires, jetant les bases politiques de sa stabilité. Sur le plan économique, le pays est déterminé à entreprendre la reconstruction après la guerre, en utilisant efficacement l'aide internationale et en puisant dans ses propres ressources. L'année dernière, il a connu un taux de croissance économique impressionnant de 20 %. Sur le plan de la sécurité, une Armée nationale afghane et des forces de police sont mises sur pied, sans heurt. Elles commencent à assurer la sécurité au niveau local, de façon indépendante, et déploient d'importants efforts en vue de lutter contre le terrorisme et les stupéfiants. Sur le plan des relations extérieures, l'Afghanistan a achevé avec succès le processus de Bonn en recherchant la coopération internationale. Il accorde aussi beaucoup d'importance au développement de relations amicales et à la coopération avec ses voisins. Les membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération souhaitent féliciter le Gouvernement et le peuple afghans de ces progrès.

Par ailleurs, l'Afghanistan connaît encore un certain nombre de problèmes urgents. Sa situation sécuritaire n'est pas encore complètement stable. La reconstruction économique demeure une tâche ardue, à long terme. Il n'y pas d'amélioration évidente dans le traitement de questions telles que la production et le trafic de stupéfiants. Nous sommes gravement préoccupés par l'accroissement notable, ces derniers mois, de l'activité terroriste des Taliban et autres extrémistes.

L'Organisation de Shanghai pour la coopération estime que si l'on veut que l'Afghanistan accède à une sécurité et une paix durables et réalise des progrès sur le plan socioéconomique, il faut d'abord préserver la stabilité et promouvoir le développement. Nous espérons voir un Afghanistan stable à l'abri du terrorisme, de la guerre, des stupéfiants et de la pauvreté. La réconciliation nationale sera capitale pour obtenir un règlement global à long terme du conflit afghan.

Deuxièmement, il est important que l'Afghanistan instaure un climat d'amitié et de coopération, maintienne des relations amicales et obtienne une coopération poussée avec ses voisins, dans le cadre de la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage en date du 2 décembre 2002, en vue d'avantages mutuels.

Troisièmement, il est essentiel que l'Afghanistan continue de demander le soutien et l'aide de la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU.

L'Organisation de Shanghai pour la coopération estime que la paix, la stabilité et le développement en Afghanistan servent non seulement les intérêts du peuple afghan, mais aussi les intérêts communs de tous les pays de la région et du monde entier. La communauté internationale doit respecter la souveraineté des États, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de l'Afghanistan, ainsi que le choix indépendant par le peuple afghan de son système social et de son mode de développement, sans ingérence aucune dans ses affaires intérieures et ce, afin de créer des conditions externes favorables au développement économique et social du pays. L'alliance internationale contre le terrorisme doit coopérer étroitement avec le Gouvernement afghan et agir dans le cadre du mandat du Conseil de sécurité, avec le consentement des autorités afghanes légitimes.

L'Organisation de Shanghai pour la coopération soutient l'idée d'offrir une vaste aide humanitaire internationale au peuple afghan et elle a fait d'importantes contributions à cette fin. Le Gouvernement chinois a, par exemple, promis en 2002 une aide représentant un montant de 150 millions de dollars pour aider le Gouvernement afghan dans ses activités de reconstruction après la guerre. La partie « dons » de l'aide sera intégralement fournie l'an prochain. En novembre 2002, la Chine a annulé toutes les dettes parvenues à échéance – se chiffrant à 9,607

millions de livres (£) – que lui devait l'Afghanistan. La Fédération de Russie fournit également une aide à l'Afghanistan par diverses voies. En particulier, le Ministre russe de la défense a, durant la période 2002-2005, fourni à l'Afghanistan des véhicules et autre matériel militaire d'une valeur totale de 200 millions de dollars. La Russie achemine également une importante aide humanitaire.

À l'avenir, l'Organisation de Shanghai pour la coopération continuera de faire tout le possible pour octroyer une aide à l'Afghanistan et pour encourager ses hommes d'affaires à participer activement à la reconstruction de ce pays après la guerre. Comme l'énonce la Déclaration de la réunion au sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui s'est tenue à Astana (Kazakhstan) le 5 juillet 2005, l'Organisation de Shanghai est prête à procéder à des échanges et à coopérer avec l'Afghanistan dans les domaines d'intérêt mutuel.

Il faut rappeler à cet égard que la lutte contre la production et la prolifération des drogues demeure l'un des principaux éléments s'agissant de stabiliser la situation en Afghanistan. La stratégie la plus efficace serait celle qui fournirait un étroit contrôle sur les frontières de l'Afghanistan avec les pays voisins, en renforçant les cordons de sécurité antidrogue existants autour de ce pays et en en créant de nouveaux.

En juin 2004, le Président Karzaï, chef du Gouvernement provisoire afghan, a participé au sommet de Tashkent de l'Organisation de Shanghai pour la coopération en tant qu'invité. Il a été décidé au sommet de créer un groupe de contact conjoint Organisation de Shanghai pour la coopération-Afghanistan pour renforcer la coopération. Au début de ce mois-ci, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Afghanistan ont officiellement signé à Beijing un protocole qui crée le Groupe de contact. Au titre de ce protocole, les deux parties tiendront des consultations régulières pour promouvoir la coopération bilatérale. Cela créera des conditions nouvelles et propices à une coopération efficace entre les membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Afghanistan.

Nous pensons que le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans les affaires afghanes suite à l'achèvement du processus de Bonn devrait inclure, en particulier, la coordination des activités de consolidation de la paix et de reconstruction menées

par la communauté internationale dans ce pays. La structure précise d'une future présence de l'Organisation des Nations Unies reste à déterminer, mais elle doit inclure la participation des Afghans eux-mêmes et prendre en compte les besoins réels du pays. Les membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération apporteront des contributions constructives dans le cadre des activités pertinentes.

Nous sommes convaincus que sous la conduite du Président Karzaï et du Gouvernement afghan, et grâce aux efforts inlassables du peuple afghan et à l'aide vigoureuse de la communauté internationale, l'Afghanistan fera des progrès encore plus grands en matière de reconstruction économique et de développement social. L'Organisation de Shanghai pour la coopération se tient prête à participer activement à ce processus et œuvrera inlassablement à cette fin.

Nous appuyons le projet de résolution sur l'Afghanistan qui a été préparé par un vaste groupe d'auteurs et rédigé par l'Allemagne. Son adoption par consensus contribuerait à renforcer les efforts concertés de la communauté internationale en Afghanistan.

**M. Al-Enezi** (Koweït) (*parle en arabe*): Je souhaiterais d'emblée faire part au Secrétaire général Kofi Annan de notre gratitude et de notre reconnaissance pour son précieux rapport, publié sous la cote A/60/224, qui passe en revue les activités récentes de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan et examine en détail les efforts déployés par l'Organisation et son personnel pour mettre en œuvre les missions humanitaires qui lui ont été confiées au titre des résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous nous félicitons également des efforts faits par le Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan, M. Jean Arnault, dans le cadre de la reconstruction des infrastructures de l'Afghanistan et de la restauration de la sécurité et de la stabilité dans le pays.

L'État du Koweït aimerait féliciter le peuple afghan de la confirmation des résultats finaux du scrutin parlementaire et de l'élection des conseils de province. Le succès de ces élections est un témoignage de l'attachement des électeurs afghans à la démocratie et à la liberté dans leur pays. La confirmation des résultats ouvre la voie à l'investiture d'un nouveau

parlement au moment opportun et, par conséquent, à la conclusion du processus politique de Bonn.

La persistance de la guerre pendant plus de deux décennies a eu pour résultat des pertes sérieuses à tous les niveaux en Afghanistan. Les guerres ont abouti à l'effondrement du système financier et bancaire et à la destruction de l'infrastructure en matière de transports, de télécommunications, d'électricité, d'eau, d'éducation et de santé, ainsi qu'à la détérioration du secteur agricole qui a eu pour conséquence des pénuries graves dans l'approvisionnement alimentaire de base. La mise en œuvre de tous les programmes de reconstruction en Afghanistan est par conséquent d'une importance cardinale, dans la mesure où elle contribuera à remplir les conditions élémentaires pour le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs villes et leurs villages. La mise en œuvre de ces programmes viendrait également en appui aux activités de renforcement de la sécurité et de la stabilité en Afghanistan, en particulier, et dans la région, en général.

Le Koweït souhaiterait souligner l'importance d'assurer que la communauté internationale reste très mobilisée et attachée à aider l'Afghanistan au moment où celui-ci fait face aux difficultés qui demeurent, en particulier aux actes de terrorisme et autres menaces à sa sécurité dont il traduit les auteurs en justice. Le Koweït condamne aussi catégoriquement les derniers attentats terroristes en Afghanistan, notamment ceux dirigés contre la Force internationale d'assistance à la sécurité. Le Koweït présente ses condoléances aux familles de toutes les victimes de ces attentats.

Le Koweït aimerait également souligner l'importance de reconstruire les forces armées afghanes, de réformer les institutions judiciaires et d'éliminer tous les groupes armés illégaux en vue de permettre au Gouvernement afghan de prendre le contrôle de la situation et de réaliser des progrès dans le processus politique. Le Koweït appuie également les efforts de lutte du Gouvernement afghan contre le commerce illicite des stupéfiants et appelle la communauté internationale à améliorer et à renforcer les programmes pour l'éradication de la culture et de la production de l'opium.

Au niveau économique, le Koweït a pris de nombreuses mesures pour contribuer à restaurer la sécurité, la stabilité et l'infrastructure en Afghanistan. Le Fonds koweïtien pour le développement

économique des pays arabes a accordé un prêt de 30 millions de dollars, conformément à l'engagement pris par le Koweït à la conférence des donateurs de Tokyo. La moitié de ce prêt a été employée à la reconstruction de l'autoroute qui relie Kandahar à Spin Buldak. Les 15 millions restants ont été déposés dans le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan. Depuis 2000, la Société koweïtienne du Croissant-Rouge a fait des dons en espèces supérieurs à 6,5 millions de dollars. Plusieurs associations et comités caritatifs continuent également de fournir de l'aide.

Pour terminer, le Koweït espère que notre organisation internationale poursuivra ses efforts d'aide au Gouvernement afghan en vue de restaurer la paix et la stabilité en Afghanistan. Cette aide aurait un effet positif sur le climat régional et aiderait l'Afghanistan à reprendre la place qui est la sienne dans la communauté internationale.

**M. Oh Joon** (République de Corée) (*parle en anglais*): D'emblée, ma délégation félicite le Gouvernement et le peuple afghans pour la tenue, couronnée de succès, du scrutin parlementaire et de l'élection des conseils de province en septembre, qui ont fait la preuve de leur détermination ferme à réaliser la démocratie, la réconciliation et l'unité. Nous attendons avec intérêt la mise en place du nouveau parlement et l'achèvement du processus politique convenu à Bonn il y a quatre ans.

En parallèle à cette réussite politique, des progrès ont été faits dans la reconstitution du secteur de la sécurité en Afghanistan. Les programmes de désarmement et de démobilisation ont été achevés et le programme de réinsertion est mis en œuvre vigoureusement. En outre, un grand nombre de soldats de l'armée nationale nouvellement recrutés et d'officiers de police ont été formés. Tout aussi remarquables sont les taux de croissance économique élevés dans les centres urbains d'Afghanistan ces trois dernières années et demie.

Néanmoins, il reste à relever de nombreux défis à la stabilité et au développement durables. Comme cela est généralement admis, les deux questions les plus importantes sont la sécurité et les stupéfiants.

Il est urgent et critique d'assurer la sécurité partout en Afghanistan. À cet égard, la République de Corée est profondément préoccupée par la détérioration récente de la sécurité dans certaines zones du pays.

Mille huit cent groupes armés illégaux continuent d'opérer en Afghanistan, et la violence a augmenté au cours de ces derniers mois. En outre, l'insurrection a pris dernièrement un tour encore plus brutal, recourant à un armement encore plus sophistiqué, comme on l'a vu avec les récents attentats-suicide à la bombe. Afin d'inverser cette tendance et de créer un environnement plus sûr, le programme de réinsertion en cours doit être accéléré, les groupes armés illégaux qui subsistent doivent être démantelés, et l'armée nationale afghane, ainsi que les forces de police, doivent être renforcées sous l'angle tant qualitatif que quantitatif.

Quant à la question des drogues, nous nous félicitons des mesures de lutte contre les stupéfiants prises récemment par Kaboul, qui ont permis de réduire la culture du pavot cette année. Toutefois, la production et le trafic des stupéfiants à grande échelle demeurent un grave sujet de préoccupation. Nous encourageons le Gouvernement afghan, en étroite coopération avec la communauté internationale, à intensifier ses efforts pour éliminer les stupéfiants.

Les élections couronnées de succès, en septembre, et l'achèvement du processus de Bonn offrent à l'Afghanistan une occasion historique de passer de décennies de guerre et de pauvreté à la paix et à la prospérité. En cette période critique, et compte tenu des défis permanents auxquels l'Afghanistan fait face, l'engagement de la communauté internationale à l'égard du pays doit se prolonger au-delà du processus de Bonn. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue, à Londres, de la conférence internationale consacrée à l'Afghanistan au début de l'an prochain.

La République de Corée, ayant activement appuyé la stabilisation et la reconstruction de l'Afghanistan, se porte une fois de plus coauteur du projet de résolution dont nous sommes saisis. La Corée a tenu son engagement en fournissant à l'Afghanistan, depuis 2002, une unité médicale et plusieurs unités de reconstruction et en contribuant 57 millions de dollars depuis 2001 pour les secours d'urgence, la reconstruction et l'appui aux élections de septembre dernier. Nous voudrions réaffirmer notre appui indéfectible au Gouvernement et au peuple afghans dans leurs efforts pour forger un avenir plein d'espoir et de promesse.

**M. Rachmianto** (Indonésie) (*parle en anglais*): L'Indonésie est heureuse de prendre la parole devant l'Assemblée sur la situation en Afghanistan, et ma

délégation voudrait exprimer sa gratitude au Secrétaire général pour son rapport sur cette très importante question.

Le rapport nous donne une idée claire du processus politique en Afghanistan, en général, et de la mise en œuvre de l'Accord de Bonn, en particulier. Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits de ce que des progrès, s'ils n'ont pas été réguliers, aient été enregistrés. Tout en notant les progrès réalisés dans le renforcement des institutions au niveau du Gouvernement central, nous reconnaissons que des difficultés continuent de se présenter, en particulier aux niveaux des provinces et des districts.

De même, les efforts visant à réformer les institutions du secteur de la sécurité ne connaissent pas encore un degré de succès satisfaisant. La situation en matière de sécurité est particulièrement inquiétante, les insurgés et les éléments opposés au gouvernement manifestant dans certaines régions du pays une sophistication grandissante dans l'emploi des armes utilisées et le type d'attaques commises.

La culture et le commerce des stupéfiants sont d'autres domaines d'importance critique. Ces questions ne cessent de compromettre l'établissement de l'état de droit et d'une gouvernance efficace en Afghanistan, malgré les plus grands efforts des autorités chargées de la lutte contre les stupéfiants dans le pays. Nous convenons que cette menace doit être écartée pour protéger la démocratisation encore fragile et faciliter l'édification de l'État afghan.

Malgré tout, nous sommes heureux de voir l'aboutissement des divers efforts entrepris par le Gouvernement afghan, notamment le volet « désarmement et démobilisation » du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion; les progrès enregistrés par l'Armée nationale afghane qui devrait atteindre, avant la date prévue, l'effectif visé de 43 000 hommes d'ici septembre 2007; la formation de plus de 40 000 policiers et l'action de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme qui, selon le rapport, a eu un effet positif important sur la défense des droits de l'homme dans le pays.

C'est sur cette toile de fond que l'Afghanistan a tenu des élections générales en septembre dernier pour élire une Assemblée nationale et des conseils locaux pour les 34 provinces du pays. Ce n'est que la semaine dernière que les résultats définitifs des élections au Parlement et aux conseils provinciaux ont été

confirmés. Elles préparent la voie à l'entrée en fonctions, dans les délais prévus, du nouveau Parlement et à la fin de la phase de transition politique afghane. À cet égard, ma délégation est heureuse du succès du processus électoral et appelle la communauté internationale à rester engagée et déterminée à aider l'Afghanistan à relever les défis qui subsistent dans d'autres domaines.

Bien que ma délégation soit satisfaite du succès de l'élection des membres de la Wolesi Jirga, nous attendons avec intérêt qu'il soit pourvu, conformément à la Constitution et promptement, à la nomination des membres de la Chambre des anciens, ou *Meshrano Jirga*. Nous comptons en outre sur le lancement par le Secrétaire général de consultations avec le Gouvernement afghan et d'autres institutions compétentes afin de décider de la voie politique à suivre. Dans l'intervalle, nous appelons la communauté internationale à poursuivre sa coopération et à tenir son engagement d'appuyer le Gouvernement et le peuple afghans.

C'est dans cet esprit que l'Indonésie s'est portée coauteur du projet de résolution publié sous la cote A/60/L.27, qui pourra être, nous l'espérons, adopté par consensus.

**M. Norzuhdy** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de participer à ce débat sur l'Afghanistan. Nous tenons à exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour son rapport complet sur la situation en Afghanistan, publié sous la cote A/60/224.

Ma délégation s'associe aux autres pour féliciter le Gouvernement et le peuple afghans pour les progrès remarquables qu'ils ont réalisés depuis l'Accord de Bonn de décembre 2001. Nous nous félicitons de la confirmation récente des résultats définitifs des élections au Parlement et aux conseils provinciaux, tenues le 18 septembre 2005, et considérons qu'elles ouvrent la voie à l'entrée en fonctions, dans les délais prévus, du nouveau parlement et à l'achèvement du processus politique de Bonn. Nous estimons que le succès de ces élections a montré que les électeurs afghans sont dans leur ensemble déterminés à ce que leur pays connaisse un avenir démocratique. Nous réaffirmons notre gratitude à tous ceux qui ont contribué au processus électoral, en particulier à l'Organe mixte d'administration des élections et à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, pour leur dévouement et le travail

précieux qu'ils ont accompli, ainsi qu'à la communauté internationale, y compris les pays voisins, pour l'assistance en matière de sécurité, les fonds, le personnel électoral et les observateurs qu'ils ont fournis.

À cet égard, la Malaisie applaudit le peuple afghan qui a pris ces mesures courageuses et l'engage à garder toute cette détermination intacte dans la reconstruction de son pays et le renforcement des fondements d'une démocratie constitutionnelle. Nous l'exhortons à reprendre la place qui lui revient dans le concert des nations.

Tout en applaudissant ces réalisations, la Malaisie reconnaît toutefois qu'il est urgent de s'attaquer aux problèmes restants, à commencer par la sécurité, les stupéfiants, le renforcement de l'état de droit et la réforme du secteur judiciaire, les droits de l'homme et de développement économique et social. Ma délégation craint que faute de faire face efficacement à ces problèmes, on risque de mettre en danger les nouvelles institutions politiques, ce qui présenterait de sérieux obstacles au relèvement complet de l'Afghanistan.

À cet égard, la Malaisie invite la communauté internationale à appuyer pleinement le Gouvernement et la population afghans, alors qu'ils s'emploient à faire fond sur leurs acquis, pour asseoir leur liberté et renforcer leur sécurité, achever la transition vers l'état de droit, accélérer la cadence du développement humain et économique et l'étendre encore, et supprimer leur dépendance par rapport à l'économie illicite de la drogue.

Ma délégation reconnaît que le maintien, et la constance, de l'appui de la communauté internationale sont essentiels à la mise en œuvre d'une solide stratégie de développement qui puisse bénéficier à tous les Afghans dans les efforts qu'ils déploient pour relever les défis restants. La Malaisie est prête, quant à elle, à coopérer à cet effort et continuera de fournir une assistance technique et des programmes de formation à l'Afghanistan dans le cadre du programme malaisien de coopération technique, pour renforcer les capacités de la population afghane alors qu'elle s'efforce de bâtir sa nation.

La Malaisie note avec préoccupation que la culture, la vente et le trafic de stupéfiants représentent une menace importante non seulement à la sécurité et à la stabilité à long terme de l'Afghanistan mais également pour les pays voisins et le reste du monde. Il

est largement reconnu que les stupéfiants représentent une menace à la sécurité nationale, à la stabilité sociale et à la santé et qu'ils pourraient avoir des incidences sur l'efficacité de l'État. Ma délégation est préoccupée de ce que, en dépit des efforts déployés pour faire face au problème, l'Afghanistan reste le plus grand producteur d'opium dans le monde, dont il fournit près de 87 % de la drogue. Même si le récent rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime note quelques progrès dans la réduction de la culture du pavot à opium, l'Afghanistan court le risque de devenir un narco-État. À cet égard, ma délégation approuve et appuie le plan d'action antidrogue pour l'Afghanistan de 2005, qui est une bonne base de départ pour progresser vers l'élimination de la drogue en Afghanistan.

Nous appuyons également les efforts du Gouvernement afghan et de la communauté internationale pour mettre fin à la culture du pavot, renforcer les capacités judiciaires et policières à cette fin et proposer aux cultivateurs de pavot d'autres moyens d'existence qui soient viables. Nous engageons la communauté internationale à apporter son concours à cette fin.

La sécurité demeure essentielle pour la reconstruction et le développement à long terme de l'Afghanistan et ma délégation se félicite des progrès accomplis en matière de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des forces des milices tout en reconnaissant les problèmes particuliers qu'implique le démembrement des groupes armés illégaux en Afghanistan. Les progrès ont été manifestes après l'amélioration du climat politique que l'on a pu observer au cours des élections récentes ainsi que la création de l'Armée nationale afghane, qui permet de s'assurer que l'équipement militaire et les armes sont aux mains de l'État et ne sont utilisés que pour la protection de la souveraineté nationale.

Même si les élections proprement dites ont été largement pacifiques, ma délégation a constaté le grand nombre d'attaques dont ont fait l'objet les forces de sécurité et les citoyens afghans au cours des derniers mois. Une embuscade tendue dans la province de Helmand le 10 octobre a tué 18 policiers afghans. Auparavant, quatre policiers afghans avaient été tués par erreur par les contingents d'un pays. Les attentats suicides à la bombe ont également augmenté. Au début du mois d'octobre, l'assaut d'un convoi de l'ambassade britannique près de Kandahar a fait plusieurs blessés,

tandis qu'une semaine plus tôt, un homme avait fait sauter au volant de sa voiture un convoi de l'armée canadienne, tuant un Afghan. En septembre, un homme portant un uniforme militaire a déclenché sa ceinture d'explosifs près d'un complexe de l'armée, faisant neuf morts.

Si nous avons condamné sans équivoque toutes les attaques de ce genre en Afghanistan, y compris les attaques menées contre la Force internationale d'assistance à la sécurité, et adressé nos plus sincères condoléances aux victimes de ces actes, nous avons également exprimé tout le dégoût et la détestation que nous inspire la vidéo montrant les contingents d'un pays brûlant les restes de prétendus combattants taliban : ce type de controverse, sans parler des violations alléguées des droits fondamentaux de détenus, n'augure pas bien des efforts de la communauté internationale pour aider le Gouvernement afghan à sécuriser et stabiliser le pays.

Ma délégation approuve les principes clés de coopération entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale qui sous-tendent l'après-processus de Bonn, tel que le décrit le Secrétaire général dans son rapport. Nous appuyons le rôle central et impartial que jouent les Nations Unies en faveur de la consolidation de la paix et de la stabilité en Afghanistan.

Tout en nous félicitant de ce que le Gouvernement afghan soit prêt à élaborer une stratégie intérimaire nationale de développement, qui devrait être examinée lors d'une conférence prévue à Londres pour janvier 2006, nous exhortons instamment la communauté internationale à appuyer ce processus et à contribuer généreusement à l'effort de développement de l'Afghanistan. Cet appui fera beaucoup pour la croissance du pays, grâce à la reconstruction des infrastructures, au développement des capacités humaines et institutionnelles et à l'aide au développement à l'échelon local. Ce processus définira notre engagement réciproque et fournira un cadre dont nous pourrions nous servir pour mesurer cette mise en œuvre au cours des années à venir.

En sa qualité de Présidente du Mouvement des pays non alignés, la Malaisie souhaite souligner et réitérer son engagement et l'engagement des autres membres du Mouvement à l'égard du développement de l'Afghanistan, comme on peut voir dans le Document final du XIII<sup>e</sup> Sommet du Mouvement des

pays non alignés, tenu à Kuala Lumpur en février 2003.

L'Afghanistan a fait des pas de géant dans l'édification de sa nation. Toutefois, on peut encore faire davantage dans le domaine de la reconstruction, notamment en éliminant les obstacles à l'investissement du secteur privé. À cet égard, les efforts de l'ONU, de la communauté internationale et des voisins de l'Afghanistan doivent être encore renforcés. C'est la raison pour laquelle ma délégation est heureuse de se porter coauteur du projet de résolution sur cette importante question, présenté par le Représentant permanent de l'Allemagne.

**M. Southcott** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie félicite le Gouvernement afghan et la population afghane des acquis obtenus depuis l'Accord de Bonn de décembre 2001. L'Australie salue également chaleureusement l'issue démocratique des élections nationales et provinciales de septembre 2005 et applaudit le courage dont ont fait preuve tous les Afghans qui ont pris part à ces élections comme candidats ou comme votants. Il est tout particulièrement encourageant de voir le grand nombre de candidates qui ont réussi à se faire élire députées, donnant à leur Parlement, semble-t-il, l'une des plus fortes représentations féminines du monde.

L'Australie et l'Afghanistan sont liés actuellement par des relations chaleureuses qui remontent à une longue association historique. C'est en effet des années 1860 que date l'arrivée en Australie des premiers chameliers afghans qui ont contribué à ouvrir les vastes étendues de l'intérieur australien au climat très sec, au commerce et aux transports transcontinentaux. Les relations diplomatiques entre nos deux pays ont été établies en 1969 et les vagues récentes d'immigration montrent que les Afghans trouvent en Australie un refuge à la violence qui a ravagé leur histoire récente.

Près d'un quart de siècle de conflit et de guerre civile a mis à mal la structure étatique de l'Afghanistan, en en faisant un terrain fertile à l'instabilité et au terrorisme. L'histoire récente nous a montré que les États affaiblis par un conflit ne doivent pas – et ne peuvent pas – être considérés comme un problème localisé ou un problème lointain de nos frontières respectives. Dans notre intérêt commun, celui de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU et ses États Membres ont un rôle central à jouer à

l'appui de la construction d'États sûrs, stables et économiquement viables.

L'Australie reste préoccupée par les dégâts causés en Afghanistan par les années de conflit. Les informations faisant état d'une récente flambée de violence dans le sud du pays et les indications selon lesquelles quelques Taliban restants et d'autres forces extrémistes seraient en train de se réorganiser, comme l'a clairement indiqué le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur l'Afghanistan le 12 août 2005 (A/60/224), sont particulièrement inquiétantes. Le rapport affirme que l'Afghanistan connaît, en particulier dans le sud et dans certaines régions de l'est du pays, un niveau d'insécurité qui n'avait pas été enregistré depuis le départ des Taliban. Toutefois on a observé, entre mai 2004 et mai 2005, une augmentation des attaques contre les civils afghans et les membres des forces de sécurité afghanes et internationales, ainsi que du nombre subséquent des blessés et des morts.

La reconstruction est d'une importance vitale pour le peuple afghan et fournit le moyen de rompre le cercle vicieux de la pauvreté, de l'anarchie et de la violence. Nous nous félicitons de la Déclaration conjointe du Partenariat stratégique États-Unis-Afghanistan de mai 2005 et de la Déclaration conjointe UE-Afghanistan du 16 novembre, intitulée « Engagement en faveur d'un nouveau partenariat entre l'UE et l'Afghanistan », que nous considérons comme étant d'importantes déclarations d'engagement à long terme de la part de partenaires de premier rang.

L'Australie, elle aussi, a démontré, sa volonté d'aider et elle est attachée à la reconstruction à long terme de l'Afghanistan. Par exemple, depuis 2001, l'Australie s'est engagée à verser à l'Afghanistan un total de 110 millions de dollars au titre de l'aide au développement. L'Australie prévoit qu'en 2005-2006, elle versera, au titre de l'assistance, jusqu'à 26 millions de dollars. L'assistance australienne se concentre sur les domaines vitaux de la reconstruction : l'appui au rapatriement et à la réinsertion des réfugiés et des déplacés afghans, la satisfaction des besoins humanitaires et le renforcement des capacités s'agissant de gérer la transition vers un gouvernement démocratique. La priorité sera notamment accordée à la fourniture de services essentiels, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, et au soutien pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des

populations rurales, de la santé et de l'éducation. L'Australie prête également appui à la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique, ainsi qu'à la Commission électorale indépendante.

Le contingent militaire australien s'est distingué en Afghanistan en 2001-2002 dans le cadre des efforts consentis en vue de rétablir la démocratie pour le peuple afghan. En juillet dernier, le Premier Ministre John Howard a annoncé que l'Australie fournirait à l'Afghanistan une nouvelle assistance militaire en y dépêchant un groupe des opérations spéciales en 2005 pour une période d'un an. Le groupe, fort de 190 hommes, aide à améliorer la sécurité en Afghanistan. Il est important de savoir qu'il a également permis d'assurer un environnement stable permettant à l'Afghanistan de tenir, le 18 septembre 2005, ses premières élections parlementaires en plus de 30 années. Le Gouvernement australien envisage actuellement de déployer en 2006 jusqu'à 200 hommes supplémentaires appartenant aux forces de défense australiennes, qui rejoindront une équipe de reconstruction de la province placée sous le commandement de la Force internationale d'assistance à la sécurité dirigée par l'OTAN.

L'Australie demeure préoccupée par l'omniprésence de l'opium en Afghanistan et ses niveaux élevés de production. La vente de cette drogue illicite finance les forces anti-Kaboul, ce qui constitue une menace pour le Gouvernement et un danger pour le peuple. Un Afghanistan stable et viable ne sera possible que lorsque le problème complexe de la production de l'opium sera réglé et que cette source d'instabilité chronique, de corruption et de misère disparaîtra du contexte afghan.

Pour surmonter les nombreux défis encore présents, l'Afghanistan a besoin du soutien de ses voisins immédiats. L'Afghanistan est important pour la stabilité des régions dans lesquelles il occupe une place stratégique : l'Asie du Sud, l'Asie centrale et le Moyen-Orient. Nous nous félicitons de la Déclaration de Kaboul, de décembre 2003, sur les relations de bon voisinage et trouvons encourageants les efforts consentis par les États voisins en vue de coopérer avec l'Afghanistan pour résoudre les problèmes internes et transnationaux pressants qui menacent de déstabiliser encore davantage le pays.



L'Afghanistan a besoin du soutien permanent de la communauté internationale. Nous espérons que la conférence de Londres, qui se tiendra en janvier 2006, fournira les calendriers, les jalons et la direction stratégique nécessaires à la reconstruction de l'Afghanistan. Elle sera également l'occasion pour le Gouvernement afghan récemment élu d'exprimer clairement ses aspirations et ses idées au nom de tout le peuple afghan. L'Australie se réjouit à la perspective

de pouvoir jouer un rôle constructif dans un nouveau « Pacte pour l'Afghanistan » et demeure attachée aux efforts que déploie la communauté internationale en vue de reconstruire ce pays.

L'Australie continuera d'aider l'Afghanistan à assurer sa transition du conflit à la paix et la démocratie.

*La séance est levée à 13 h 5.*